



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 juin 2023 à 18h 00 à l'Hôtel de ville

Publié conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 13 juin 2023 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

Présents (42) : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELE, M. Pascal HUREAU, Mme Gwenola RABIER, M. Patrice ONDOUA, Mme Colette AUBRY, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Stéphanie BUJON, M. Paul-André MOULY, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Françoise DECORDE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL, M. Eric CASTIGNOLI, M. Karim TAKI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, Mme Patricia BDIAS, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, Mme L. ROSSI, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. C. SELVACOMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Christophe CARLI-SASSOE, M. Joaquim TIMOTEO, Mme Juliette MEADEL, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, Mme Anne-Laure CROCHAT, Mme GALA VELOSO, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT, Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET.

Donnant pouvoir (3) :

Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA
M. Thierry VIROL à Mme Marie-Sophie LESUEUR
Mme Isabelle PAILLARD à Mme Elisabeth ROSSIGNOL

Absents (0) :

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, M. CHARTIER, Mme DESCHANEL, Mme BERTRAND, M. DEDOH, Mme HENRI.

Cabinet du Maire : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK, Mme PUCCI, Mme MAUPETIT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame LESUEUR** est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance du 30 mars 2023	4
Décisions	5
AFFAIRES GENERALES	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1 - Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, du conseil d'administration du collège Maurice Genevoix et du conseil d'administration de la SOGEB suite à la démission d'un conseiller municipal	7
2 - Élection, suite à une démission d'un membre du Conseil Municipal, appelé à siéger au sein du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris	11
FINANCES	14
1 - Approbation du compte de gestion de la ville pour l'exercice 2022	14
2 - Approbation du compte administratif du budget principal de la ville de Montrouge pour l'exercice 2022	16
3 - Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2022	33
4 - Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la ville de Montrouge pour l'exercice 2023	37
5 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	40
6 - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024	42
7 - Création de tarifs pour l'offre de séjours de vacances et de sorties seniors	44
8 - Redevance d'occupation provisoire domaine public sur les ouvrages des réseaux de transport distribution électricité	47
9. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération Ginoux Gautier	47
SPORT	51
1 - Subventions accordées aux associations sportives	51
PETITE ENFANCE	52
1 - Approbation de l'avenant n°15 à la convention de partenariat avec l'association Le chemin des enfants pour le versement d'une subvention	52
CULTURE	54
1 - Attribution de bourses de participation aux artistes du 67^e Salon de Montrouge	54
2 - Création d'un tarif spécial pour des spectacles présentant un caractère d'exception d'un point de vue artistique	56
COMMANDE PUBLIQUE	58
1 - Avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Beffroi	58
2 - Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile et approbation d'une convention portant création d'un groupement d'autorités concédantes avec la ville de Sceaux	60

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES	62
<i>1 - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de la rue de la Vanne et pour les travaux de voirie , d'éclairage public et d'espaces verts de la rue Thalheimer</i>	62
AMENAGEMENT URBAIN	63
<i>1 – Approbation du protocole transactionnel valant convention de libération du local commercial situé 73 avenue de la République à Montrouge</i>	63
<i>2 - Protocole transactionnel d'éviction commerciale pour le commerce situé au 16, avenue de la République à Montrouge</i>	64
<i>3 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce sis 6 rue Théophile Gautier à Montrouge</i>	64
<i>4 - Élargissement de la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire de la commune</i>	65
<i>5 - Compte rendu d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2022 et perspectives 2023</i>	68
<i>6 - Cession d'un bien immobilier par vente aux enchères citoyennes sis 7, rue Sylvine Candas - 17, rue Marcelin Berthelot à Montrouge</i>	70
<i>7 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 160 m² au 14-18 rue de la Vanne à Montrouge</i>	70
<i>8 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 412 m² au 46-48 rue de la Vanne</i>	71
<i>9 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 82 m² au 55 rue de la Vanne à Montrouge</i>	72
<i>10 - Acquisition d'une emprise foncière sise 3, rue Camille Pelletan d'une surface de 30,09 m² sur une parcelle d'une surface de 40 m²</i>	73
RESSOURCES HUMAINES	74
<i>1 – Modification du forfait mobilités durables</i>	74
<i>2 - Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage</i>	75
<i>3 - Gratification des stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur</i>	77
AFFAIRES DIVERSES	79
<i>1 - Approbation de la convention à conclure avec l'Agence interdépartementale de l'autonomie pour la mise en œuvre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine étudiants séniors) 2023</i>	79
<i>2 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus du Conseil municipal</i>	82
VŒUX AJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR	83
<i>1. Accessibilité totale de la station Châtillon Montrouge</i>	83
<i>2. Open data. La Ville doit rapidement se mettre en conformité avec ses obligations légales en la matière.</i>	85
<i>3. Transparence des marchés publics et de l'ensemble des contrats passés entre la Ville et les promoteurs immobiliers</i>	85
QUESTIONS DIVERSES	88

(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 11.)

M. le Maire.-Mesdames et Messieurs, nous ouvrons la séance.

(Mme HENRI procède à l'appel nominal.)

M. le Maire.- Nous sommes 39 présents, 4 représentés. Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je voulais vous informer qu'un nouveau groupe d'opposition a été créé, Indépendants Montrouge, mené par M. BOUCHEZ, M. CARLI et Mme GOMEZ-BOSSIERE. Bienvenue à ce nouveau groupe.

Nous devons procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Je propose la candidature de Mme LESUEUR.

Êtes-vous tous d'accord ?

Elle sera secrétaire de séance.

Je vous informe également que nous avons reçu trois vœux des groupes d'opposition : un premier déposé par les groupes Indépendants Montrouge, Montrouge en Commun et Montrouge Écologique et Solidaire, relatif à l'open data.

La Ville doit se mettre en conformité avec ses obligations légales en la matière.

Un deuxième vœu, déposé par le groupe l'Avenir n'attend pas à Montrouge, pour la transparence des marchés publics et de l'ensemble des contrats passés entre la Ville et les promoteurs immobiliers, et un troisième vœu déposé par les quatre groupes, pour une accessibilité totale de la station Châtillon Montrouge.

Je vous propose d'inscrire ces trois vœux dans les questions diverses, si vous en êtes tous d'accord.

Ils seront inscrits et nous en débattons à la fin de la séance.

Enfin, je vous propose d'approuver notre dernier procès-verbal, celui de notre séance précédente.

Compte rendu de la séance du 30 mars 2023

M. BOUCHEZ.- Nous recevons toujours ces comptes rendus tardivement. Il nous est difficile de les lire dans l'intégralité et de faire des remarques. Je m'abstiendrai sur le vote du compte rendu. Cela ne remet pas en cause le travail fait par les personnes, mais nous avons peu de temps pour travailler sur le détail de tout ce compte rendu.

M. le Maire.- Merci. D'autres remarques ?

C'est vrai que ce compte rendu arrive tardivement, mais c'est un gros travail, il est très bien rédigé par des professionnels qui sont là. Nous essaierons de réduire les délais.

Je considère qu'il est approuvé, sauf M. BOUCHEZ.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Décisions

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Une première question sur la décision 2023-44 sur l'attribution de marché relatif aux prothèses dentaires au laboratoire Magnien. Pourquoi des prothèses dentaires ? À qui cela va-t-il ?

Ensuite, une autre question sur la décision 49, c'est une déclaration sans suite pour motif d'infructuosité des lots pour les marchés relatifs aux travaux du groupe solaire Rabelais. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Quelles sont les conséquences exactes, cela veut-il dire que vous allez faire des marchés de gré à gré ?

Dans l'urbanisme, la décision 48 relative à une préemption dans la rue Camille Pelletan, qu'est-il prévu d'en faire exactement ?

M. le Maire.- Je précise qu'avant cette réunion, nous avons une réunion AP3C, l'assemblée permanente des trois commissions, lors de laquelle chacun est invité, notamment l'opposition, à poser des questions et nous apportons des réponses techniques.

Sur la 44, il s'agit, comme c'est indiqué, d'un accord-cadre à bons de commande pour la réparation et la livraison de prothèses dentaires. Comme pourrait vous le dire notre adjointe Mme BUJON, au CMS, il y a des dentistes, et ceux-ci ont besoin d'équipements dentaires. C'est dans ce cadre.

Sur la 49, Rabelais, la question avait été posée en AP3C, nous avons répondu que le marché avait été infructueux, il n'y avait pas de candidat. Nous l'avons relancé pour que le chantier se réalise.

Sur la préemption Camille Pelletan, comme vous le savez, nous avons décidé de créer là-bas un espace vert. Nous avons acquis une maison, et dans la rue Camille Pelletan, il y a un petit

immeuble, nous avons acquis le rez-de-chaussée dans un précédent Conseil, dans lequel s'est installé un commerce artisanal. Nous allons également acquérir les appartements situés au-dessus, dans l'objectif final, une fois que tout sera acquis, d'agrandir cet espace vert à cet endroit de la ville.

Mme HUET.- Merci. Je précise que concernant l'AP3C, c'est une bonne chose, mais il n'y a pas de compte rendu publié ensuite, je poserai à nouveau les questions, de toute façon, dont nous avons déjà eu la réponse en AP3C, pour que tout le monde puisse se saisir des réponses.

M. le Maire.- C'est vrai. Normalement, un compte rendu de l'AP3C est fait.

Est-il fait ? Il est en cours.

M. LE GALL.- Trois remarques sur les décisions. Un couple de décisions 2023-63, et 2023-64, vous avez donné les réponses sur le montant des adhésions que la Commune verse à ces deux organismes. Il est assez affligeant de voir que l'on verse 9 000 € pour l'Association des élus départementaux, qui servent à financer des buffets et le paiement des permanents amenés à devenir de futurs politiques, et simplement 500 € pour l'adhésion de la commune de Montrouge à l'Association des élus contre les violences faites aux femmes. On se rend compte des priorités que vous développez dans votre mandat. Il est 18 fois plus important d'aller ripailler avec vos amis du 92 plutôt que de défendre les violences faites aux femmes.

Vous avez ensuite décidé de confier à une entreprise privée l'ouverture et la fermeture des parcs. C'est une drôle de décision, alors que l'on aurait pu manifestement le faire en régie et accompagner sur ce type de poste probablement des personnes assez éloignées de l'emploi pour les remettre au travail, ou en profiter pour mettre en avant les personnes issues du handicap.

La somme de 48 000 € par an pour venir fermer et ouvrir les parcs est assez rondelette.

Sur la 2023-81, vous avez confié une étude sur le stationnement à EGIS pour 84 000 €, les Montrougiens et Montrougiennes qui ont des voitures et se font verbaliser seront contents de savoir que 6,3 % du montant des amendes de post stationnement vont une nouvelle fois à destination d'une entreprise privée.

C'est tout pour les remarques.

M. le Maire.- Sur les associations, nous transmettons à l'Association des maires des Hauts-de-Seine vos remarques et votre affliction, mais je peux vous dire que c'est une association très efficace, qui fonctionne avec une équipe minimale et apporte beaucoup d'éléments de réflexion, d'animation à l'ensemble des élus des Hauts-de-Seine, pas seulement les maires, les adjoints. Certains d'entre nous autour de la table participent à ces réunions et c'est un lobby très important, mais nous transmettons votre affliction, je pense que cela leur fera très plaisir.

Faire un rapport avec l'autre association, cela participe de la qualité de vos interventions, je ne ferai pas de commentaire.

Sur les régies, cela fait longtemps que nous avons confié cette mission à une entreprise privée, parce que c'est assez compliqué d'ouvrir et de fermer tous les parcs dans la même journée. Cela demande une certaine célérité et l'entreprise le fait bien, nous en sommes satisfaits.

Vous savez qu'il y a de nombreux parcs à Montrouge, c'est un vrai travail. Cela fonctionne très bien, nous en sommes satisfaits. Nous ne sommes pas du tout opposés, comme vous avez l'air de l'être, cela m'étonne, il me semblait que vous étiez plus ouverts, beaucoup de collectivités locales font appel au privé pour assurer le service public dans tous les domaines. Je pense que vous-même devez connaître un peu ce sujet de près. Cela me surprend que vous remettiez en cause le fait de déléguer au privé certaines missions du service public.

Je vois à votre sourire que c'était pour me titiller en début de réunion, n'est-ce pas ? Vous êtes en forme ce soir, c'est bien.

Mme CROCHAT.- Il s'agit de la DC 2023-49, au sujet des travaux dans le groupe scolaire Rabelais, et du centre de loisirs du gymnase Rabelais. Il est mentionné « déclaration sans suite pour motif d'infructuosité », pourriez-vous m'éclairer ? Soit c'est sans suite, ce qui signifie que c'est annulé, et donc une nouvelle étude à relancer, un nouveau financement, soit c'est un motif d'infructuosité, qui relancerait un nouvel appel d'offres. Je ne sais pas si vous pourrez m'éclairer.

M. BRIET.- Nous avons la commission d'appel d'offres ce matin avec de nouveaux marchés qui ont été réattribués, des sociétés ont répondu et les travaux vont pouvoir se faire.

M. le Maire.- Les travaux de Rabelais sont en cours. Vous voilà rassurée ?

Mme CROCHAT.- Oui. Merci.

M. le Maire.- D'autres questions ? Il n'y en a pas. Merci.

Arrivée de Mme BDIAS qui avait donné pouvoir à Mme COLAVITA

AFFAIRES GENERALES

1 - Désignation d'un membre du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux, du conseil d'administration du collège Maurice Genevoix et du conseil d'administration de la SOGEB suite à la démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibérations n°2023-28 à 30

M. le Maire.- Nous avons eu plusieurs démissions récentes au sein de notre Conseil. M. SAINTOUL a démissionné de ses fonctions au sein de cette assemblée. Il convient de le remplacer au sein des organismes dans lesquels il siégeait.

D'abord, il y a trois organismes dans lesquels il faut le remplacer : la commission consultative des services locaux, dans laquelle il était suppléant, la SOGEB du Beffroi dans laquelle il était membre du Conseil d'administration, et le collège Maurice Genevoix, où il était suppléant au sein du Conseil d'administration.

Nous commençons par la commission consultative des services publics locaux.

C'est un siège proposé ou réservé à l'opposition. Y a-t-il un candidat parmi les quatre groupes d'opposition pour remplacer M. SAINTOUL au sein de la CSL, commission consultative des services publics locaux ?

Qui est candidat ?

M. BOUCHEZ.- Nous présentons Mme GOMEZ-BOSSIERE.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres candidats ?

M. LE GALL. - Nous allons nous abstenir.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire. - Mme GOMEZ-BOSSIERE est membre de la commission consultative des services publics locaux comme suppléante.

Félicitations.

Nous devons désigner un nouveau membre du Conseil d'administration de la SOGEB, poste qui revient également à un membre de l'opposition.

M. BARCESSAT. - Je suis candidat.

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y en a point.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Pour Genevoix, nous devons désigner le remplaçant de M. SAINTOUL comme suppléant au Conseil d'administration, mais également désigner le remplaçant de Mme ROSSIGNOL, qui souhaite céder sa place.

Nous allons faire deux votes.

Pour remplacer M. SAINTOUL, qui est candidat pour l'opposition ?

Mme HUET est candidate.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Ne prend pas part au vote	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Pour remplacer Mme ROSSIGNOL, nous proposons la candidature de M. DEVRIENDT.

M. BOUCHEZ.- Nous ne prenons pas part au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, I. PAILLARD
Ne Prend pas part au vote	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Ne Prend pas part au vote	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
Ne Prend pas part au vote	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Ne Prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Bravo à M. DEVRIENDT et à Mme HUET.

2 - Élection, suite à une démission d'un membre du Conseil Municipal, appelé à siéger au sein du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-31

M. le Maire.- Nous devons élire un remplaçant à Mme RENARD-DELAUTRE qui nous a écrit le 17 mars. Le siège est vacant. Le CGCT prévoit qu' « en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, d'un siège de conseiller communautaire pourvu en application des b et c, il est procédé à une nouvelle élection »

Cette élection a lieu au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle. Il n'y a qu'un siège à pourvoir.

Qui est candidat ?

M. PASTEAU.

M. LE GALL.- Nous présentons la candidature d'Anne-Laure CROCHAT, qui va vous expliquer les raisons qui la poussent à se présenter à ce mandat.

Mme CROCHAT.- Je présente ma candidature à l'établissement public territorial au nom de notre groupe l'Avenir n'attend pas à Montrouge, à ce poste que nous avons obtenu en application du résultat des élections municipales de 2020.

Cette candidature s'inscrit donc dans une cohérence vis-à-vis de l'électorat que nous représentons, notre groupe seul a réalisé près de 27 % au premier tour, ainsi que dans une continuité du travail engagé par Mme RENARD-DELAUTRE.

Sur le fond, il me semble important de participer aux travaux de cette intercommunalité assez mal connue des électeurs et qui, pourtant, revêt des enjeux politiques, socio-économiques et environnementaux impactant chaque commune.

Réfléchir à un projet de territoire, c'est aussi un équilibre à trouver entre, d'une part, les bénéfiques pour les communes des différentes coopérations dans l'exercice de certaines compétences, et d'autre part, le respect de la singularité de chacune.

Notre commune, notre groupe a choisi de la défendre à travers une démarche citoyenne, bien qu'il soit difficile, sans parti politique, de tenir et de rester unis dans l'opposition au gré des aléas de la vie et autres velléités individuelles. Difficile aussi de nager dans les eaux troubles par les intérêts et les accords des partis existants qui aimeraient bien nous évincer.

Mais nous avons des combats à mener, des électeurs à écouter et à informer.

Je ne citerai qu'un exemple parmi tant d'autres, celui de l'école et des budgets pour les fournitures scolaires qui ont fondu en trois ans : 150 000 € pour l'exercice 2020, 92 000 € pour l'exercice 2022, et nous savons qu'avec les réductions budgétaires de cette année, les manuels du CE1 au CM2, par exemple, qui ne seront plus achetés désormais, on peut dire qu'en un demi-mandat, les fournitures et le matériel d'apprentissage pour les écoles ont diminué de moitié, alors qu'environ, même plus de 700 000 € par an partent dans la communication.

Si coupe budgétaire il y a, pour les familles et les enseignants, on peut dire que la coupe est pleine. Ainsi, quoi qu'il arrive, notre électorat se doit d'être représenté. Ce sont tous ces citoyens qui ont osé faire le choix du changement, qui nous ont permis de remporter un franc succès en seulement cinq mois de campagne, nous hissant en 2020 au rang de première force d'opposition à Montrouge.

L'Avenir n'attend pas reste une liste citoyenne et les défis rencontrés ne font que renforcer notre détermination à défendre l'intérêt des Montrougiens.

M. le Maire.- J'ai reçu un mail de Mme MEADEL disant de bien vouloir noter qu'elle remplacerait Mme RENARD-DELAUTRE à VSGP. Vous n'êtes pas candidate, Madame MEADEL ?

M. LE GALL.- La réponse est non.

M. le Maire.- Peut-être que Mme MEADEL ne savait pas qu'il y avait une élection pour remplacer Mme RENARD-DELAUTRE.

M. LE GALL.- Si vous preniez le soin de répondre plus rapidement aux sollicitations que l'on vous envoie... Si vous êtes transparent, vous pouvez donner la date à laquelle ce mail a été envoyé. Depuis cette date, il y a eu quelques bouleversements au sein de cette assemblée.

M. le Maire.- Merci de m'inviter à lire ce mail.

Il date du 23 mai : « *Bonjour Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir noter que je remplacerai Cécile RENARD-DELAUTRE à VSGP. Je vous saurai gré de faire le nécessaire en termes administratifs. Je vous remercie.* »

Il y a une élection et peut-être Mme MEADEL ne le savait-elle pas.

M. PASTEAU.- Le territoire est devenu important, à la fois en termes de moyens et de compétences. Nous avons débattu du PCAET, du PLU-I, c'est un territoire où on peut faire de l'écologie. À ce titre, il est important d'y avoir une opposition constructive. C'est à ce titre que je dépose ma candidature.

M. le Maire.- La majorité présente la candidature de Mme LESUEUR.

Voulez-vous dire un petit mot ?

Mme LESUEUR.- Je suis candidate pour suivre les dossiers concernant la gestion des déchets, qui est un véritable enjeu pour la Ville de Montrouge.

M. le Maire.- Merci. Sujet important, puisque comme vous le savez, à partir de 2024, VSGP, compétent en matière de déchets, va mettre en œuvre le ramassage des encombrants à la demande et le ramassage des bio déchets. Nous aurons beaucoup de travail.

Il y a trois candidats.

Nous procédons à l'élection.

Souhaitez-vous une élection à bulletin secret ?

M. TIMOTEO.- Oui.

Mme HUET.- Oui, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Nous allons procéder à un vote à bulletin secret.

M. LE GALL.- Faut-il désigner un bureau avec traditionnellement le plus jeune et le plus vieux d'entre nous ?

M. le Maire.- Cela paraît une excellente idée.

La plus jeune est Mme HUET et le plus âgé est M. CARRÉ.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Mme Huet et M. Carré procèdent au dépouillement.)

43 bulletins.

4 bulletins blancs.

M. le Maire.-

43 bulletins dans l'urne.

Zéro nul. 4 bulletins blancs,

39 exprimés.

M. PASTEAU obtient 13 voix,

Mme CROCHAT, 3 voix

Mme LESUEUR, 23 voix.

Mme LESUEUR est élue conseillère territoriale. Félicitations.

Arrivée de M. SELVACOMAR et de Mme ROSSI

Mme HUET.- Une question par rapport au siège de M. SAINTOUL au CCAS. Je sais que c'est déjà réglé, mais c'est pour savoir s'il y a besoin d'en délibérer, afin qu'une information soit faite.

M. le Maire.- Comme indiqué lors de l'AP3C, il n'est pas nécessaire d'en délibérer, dans la mesure où il n'y avait pas eu de liste présentée par l'opposition. C'est la seule liste dans laquelle est désigné le successeur de M. SAINTOUL. C'est Mme COLAVITA qui automatiquement succède à M. SAINTOUL au sein du CCAS.

M. TIMOTEO.- Je voudrais réagir à ce qui vient de se passer à l'instant sur la désignation de cette nouvelle conseillère territoriale, du conseiller territorial de manière générale, et surtout, vous dire ma consternation sur le choix que vous avez fait de mettre aux voix ce siège pour votre majorité. On ne peut que prendre note, et je le regrette sincèrement, que vous décidiez dorénavant de ne plus respecter l'équilibre au sortir des urnes, qui donnait à la proportionnelle un équilibre de 8 élus pour la majorité et de 2 élus pour l'opposition. Je ne crois pas que cet équilibre ait mis en difficulté où que ce soit, ni ici même, ni au sein même de l'assemblée territoriale, la majorité de droite qui la compose, qui est très largement de droite au territoire.

Je ne crois pas qu'un conseiller territorial de gauche aurait déséquilibré la situation omnipotente de M. BERGER au territoire. Je regrette que d'une certaine manière, la démocratie soit mise un peu de côté pour ce choix politique que vous faites.

Vous appartenez à une formation qui se dit démocrate et indépendante.

Autour de cette table, nous avons d'éminents responsables nationaux de cette organisation. Je ne sais pas s'il faut parler de démocrates, d'autocrates ou d'autoritaires, si c'était le cas, cela irait bien dans le sens de l'évolution de cette dérive macroniste générale, et de l'indépendance, dont je ne vois pas trop où elle est aujourd'hui dans le choix fait, si ce n'est être au service de soi-même et au service uniquement de votre clan politique au sein de la collectivité territoriale, de l'EPT.

Ceci n'est pas directement dirigé vers Mme LESUEUR, qui est la candidate et aujourd'hui la conseillère territoriale, mais sur le choix que vous avez fait, qui est un choix antidémocratique dans un contexte où à Montrouge, comparativement à d'autres villes du territoire et du département, traditionnellement, un respect mutuel s'était toujours installé entre l'opposition et la

majorité, et réciproquement, du temps de Jean-Louis METTON pendant très longtemps et encore peut-être dans les premiers mois de votre exercice de la fonction municipale, de maire.

Force est de constater que dorénavant, on a bien compris que vous vous assoirez sur ces principes et que nous serions sur une ligne dure, rigide, qui ne ferait plus aucune place à l'opposition.

M. le Maire.- Nous ne faisons qu'appliquer la règle, et je pense que dans l'intérêt de la commune, Mme LESUEUR sera une excellente conseillère territoriale.

M. BOUCHEZ.- Je voudrais m'associer à la remarque de M. TIMOTEO. Je suis surpris, choqué de cette démarche. Il aurait été correct de votre part de vous abstenir de présenter un candidat. Vous avez fait un choix différent. Je comprends que votre majorité s'est peut-être d'ailleurs divisée, vu la répartition des voix. Honnêtement, en ayant eu 45 % des voix, vous avez maintenant 90 % des postes au niveau du territoire. Je ne sais pas du tout si c'est l'intérêt de la commune d'avoir une représentation aussi déséquilibrée.

Je regrette profondément votre démarche. Bien entendu, ce n'est pas du tout une attaque personnelle vis-à-vis de Mme LESUEUR, mais par rapport à la démocratie. Le droit est respecté, mais visiblement, il y a quelque chose qui ne va pas.

Je pense que les Montrougiens en prendront conscience et nous leur dirons.

M. le Maire.- Merci. D'autres remarques ?

Nous passons au chapitre des finances.

FINANCES

1 – Approbation du compte de gestion de la ville pour l'exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-32

M. le Maire.- Comme chaque année, nous devons évoquer l'exécution du budget avec deux documents, le compte administratif, dont nous parlerons juste après, et le compte de gestion.

Nous devons d'abord passer par le compte de gestion. Il nous a été transmis par le comptable du service de gestion de Montrouge. Il doit être parfaitement identique au compte administratif, il l'est. Conformément à l'article 2343-2 du Code général des collectivités territoriales, il comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion précédente.

Il a été transmis par le receveur municipal à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France et fait apparaître les résultats suivants :

- résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement : - 327 995 € ;
- résultat de clôture en fonctionnement : 11 568 422 € ;
- résultat de clôture sur l'exercice 2022 total : 11 240 426 €.

Nous proposons d'approuver ce compte de gestion avant de parler du compte administratif.

Y a-t-il des questions ?

M. LE GALL.- Nous devons voter le compte de gestion avant le compte administratif, mais votre présentation de la délibération laisse à penser que le compte de gestion doit être conforme au

compte administratif. Nous sommes une nouvelle fois confrontés à votre imprécision, voire à votre incompétence en la matière, parce que le compte de gestion, tel un bilan ou un compte de résultat, est le document qui fait foi quant à la situation comptable au 31 décembre. C'est bien le compte administratif, simple document retraçant l'activité de la commune sur l'exercice qui doit être conforme au compte de gestion, d'où la primauté du vote du compte de gestion sur le compte administratif.

Bientôt, ce sera plus simple, puisque nous n'aurons plus qu'à voter un document. D'autres collectivités, VSGP, ont déjà anticipé la loi. A Montrouge, comme d'habitude, la transition ne se fera pas en douceur mais dans la précipitation et l'urgence, dictées par les délais ultimes pour se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Voilà pour la forme.

Sur le fond, désormais, bien qu'il soit inhabituel de commenter ce document très technique, que nous apprend le compte de gestion ?

Je ne suis pas ici pour professer un cours de comptabilité, je me limiterai à trois constats.

La Ville de Montrouge est forte d'un patrimoine de 442 M€, dont 37 millions de terrains, 37 millions de réseaux et 191 millions de constructions, mais surtout, 158 millions d'immobilisations en cours. Ce montant interroge. En conservant en immobilisations en cours les travaux réalisés sur la commune, la Ville n'amortit pas ces derniers. Cela présente le double avantage pour elle. La valeur de son patrimoine reste artificiellement élevée du fait du non-amortissement, un peu comme si votre voiture ou votre électroménager, après 10 ans, conservaient la valeur du neuf. Cela permet de conserver artificiellement le résultat. Si la Ville devait assumer 100 des 158 M€ d'amortissement en cours sur une durée de 20 ans, je reste raisonnable, le résultat diminuerait de 5 M€ et passerait en négatif.

Le premier constat est donc le suivant : la situation financière de la Ville est extrêmement critique.

Le second constat porte sur la solvabilité de la Ville qui est aussi critique, moins de 9 millions en banque, soit l'équivalent de deux mois de dépenses, une incapacité à recouvrer ses créances, 5,4 millions de créances au 31 décembre, et plus spécifiquement sur les produits des Domaines, 25 % des produits ne sont pas recouverts en fin d'exercice.

Troisième et dernier constat, le résultat de l'exercice qui ne s'intéresse qu'à la partie fonctionnement au compte de résultat, si nous faisons l'analogie avec l'entreprise, se réduit de plus de 25 %, passant de 6,3 M€ à 4,7 M€. La caisse est vide, les réserves s'épuisent comme peau de chagrin et les marges de manœuvre pour reconstituer l'épargne semblent inaccessibles.

Pour toutes ces raisons, le groupe l'Avenir n'attend pas s'abstiendra sur le compte de gestion du comptable public.

M. le Maire. - D'autres questions ou commentaires ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F.

		DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR		J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	J ; MÉADEL, G. LE GALL, A-L. CROCHAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 – Approbation du compte administratif du budget principal de la ville de Montrouge pour l'exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-33

Départ de Mme BAELDE qui donne pouvoir à M. LENGEREAU

M. le Maire.- Nous passons maintenant au compte administratif 2022, qui va démontrer à M. LE GALL que la commune se porte bien.

2022, cela retrace l'exercice réalisé, et donc, cela donne la situation des finances de notre ville à la fin de l'année 2022, sachant que nous avons voté un budget 2023 en décembre.

Nous vous avons préparé une présentation qui permet un peu de pédagogie et de didactisme.

En 2022, nous avons exécuté nos dépenses dans de très bonnes conditions, puisqu'en investissement, nous avons réalisé 62 % des dépenses annoncées, et en fonctionnement, 98 %, ce qui donne une indication sur la sincérité des budgets que nous votons.

En fonctionnement, nous avons enregistré en 2022 des recettes à hauteur de 106 656 969 €, et des dépenses à hauteur de 95 088 547 €.

Nous avons dégagé un excédent de 11 568 422 €. La bonne nouvelle est que nous continuons de dégager un excédent important, bien qu'il soit en baisse par rapport aux excédents des années précédentes. Il faut minorer cette bonne nouvelle par le fait que nous avons emprunté l'année dernière, en 2022, pour réaliser nos investissements et qu'en effet, notre situation, nos marges de manœuvre se réduisent. Nous le disons chaque année, la situation des collectivités en général, et celle de Montrouge, sera dans les années qui viennent de plus en plus difficile. L'excédent nous permettra en 2023 de diminuer notre niveau d'emprunt et de faire face aux nouvelles mesures annoncées en matière salariale par le Gouvernement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le tableau vous donne les principaux éléments.

Les charges de personnels sont les plus importantes. Si on entre dans le détail, on voit que les charges de personnel sont le premier poste de dépenses de la Ville, elles représentent 58 % de

dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de près de 48 M€, en hausse par rapport à 2021 de 6 %. On peut noter la revalorisation du Smic et l'indice minimal de traitement, pour 330 000 €, les avancements de grade et les promotions internes pour 100 000€, les élections législatives qui ont eu lieu en 2022, pour 135 000€, revalorisations des contractuels, extension de l'apprentissage et recrutements, pour 810 000 €.

Le deuxième poste de dépenses, ce sont les charges à caractère général, tout ce qui permet à la Ville de fonctionner : électricité, eau, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de fourniture, prestations de service, etc. Elles sont en très faible hausse – seulement 0,38 % –, ce qui prouve que nous contenons nos dépenses et nous faisons autant, sinon mieux, avec moins, malgré un contexte inflationniste marqué.

Notre troisième poste de dépenses, ce sont les atténuations de produits, tout ce que nous reversons soit dans le cadre de la péréquation, soit à des partenaires extérieurs :

- ✓ le FNGIR est égal chaque année, c'est de la péréquation, pour 8,8 M€ ;
- ✓ le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 2 236 750 € ;
- ✓ le reversement de taxe de jour pour 487 000 €. Nous versons la moitié de notre recette à d'autres niveaux de collectivités, notamment le Département ;
- ✓ nous versons un prélèvement SRU, puisque la Ville est en dessous des 25 % de la loi SRU, pour 380 000 €.

Notre quatrième poste de dépenses, ce sont les autres charges de gestion courante. Elles sont également en hausse, notamment parce que le versement que nous faisons à Vallée Sud Grand Paris par le biais du fonds de compensation des charges transférées augmente, car les bases fiscales ont augmenté, notamment la fiscalité transférée à VSGP, CFE essentiellement, ainsi que la TOM :

- ✓ le FCCT s'est élevé en 2022 à 2,485 M€ ;
- ✓ les subventions ont également augmenté, nous avons davantage versé de subventions à diverses associations, notamment sportives et culturelles, Montrouge Commerce, à hauteur de 3 316 229 €.

C'est en hausse par rapport à 2021.

Cinquième poste de dépenses, les charges financières.

Ce sont les remboursements des intérêts d'emprunts pour 306 000 €, et quelques intérêts non échus pour 7 355 €.

Vous voyez un graphique qui montre l'évolution de nos intérêts d'emprunts, qui s'étendront, mais comme nous allons en souscrire de nouveaux, la courbe s'inversera.

Sixième poste de dépenses, les charges exceptionnelles : ce sont les bourses et les prix que nous avons attribués en 2022 et quelques titres annulés sur les exercices antérieurs.

Ces charges exceptionnelles sont en baisse par rapport à 2021.

S'agissant des recettes de fonctionnement, vous voyez le poids des impôts et taxes, qui s'élèvent à plus de 66 M€, dont les produits des services et des Domaines pour 12 millions, quelques produits exceptionnels, dotations, etc.

Si on entre dans le détail de ces recettes :

Pour les impôts et taxes, en 2022, nous avons perçu 66,830 M€, soit 67 % de nos recettes réelles de fonctionnement, dont :

- ✓ produit de fiscalité en augmentation en 2022, l'évolution des bases étant favorable, sur le bâti essentiellement, car il y a peu de non bâti à Montrouge ;
- ✓ l'attribution de compensation de la métropole du Grand Paris n'évolue pas d'une année sur l'autre, c'est la compensation de la perte de notre fiscalité économique, 21 M€. Elle est stable ;
- ✓ produit des droits de mutation, en baisse par rapport à 2021, 4,450 M€. Il est probable que cela continuera de baisser en 2023, vu l'état du marché immobilier ;
- ✓ la taxe de séjour, à 1 155 M€, est en augmentation, nous retrouvons le niveau d'avant la pandémie. Nous reversons près de 500 000 € à d'autres collectivités supérieures.

Ensuite, le deuxième poste de recettes de la Ville est bien sûr les produits des services et du Domaine, à hauteur de 12,77 M€ en 2022 :

- ✓ légère baisse liée à la baisse des recettes relatives au stationnement et à l'enseignement et au périscolaire ;
- ✓ légère hausse liée à l'augmentation des recettes à caractère social, liées notamment à l'occupation du domaine public.

Troisième poste de recettes en 2022, les dotations et participations, qui s'élèvent à 10,772 M€ :

- ✓ la dotation globale de fonctionnement baisse d'année en année à Montrouge, nous le disons chaque année, notamment parce que nous sommes écrêtés ;
- ✓ nous avons des recettes en hausse de la part de partenaires institutionnels, notamment avec la CAF, sur le sujet de la petite enfance.

Quatrième poste de recettes, les produits exceptionnels. Nous avons procédé en 2022 à plusieurs cessions, nous en avons délibéré.

Nous avons cédé :

- ✓ le 127 avenue de la République à VS GP pour plus de 6 M€. Nous allons aménager un nouveau parc pour les Montrougiens ;
- ✓ une parcelle à l'angle des rues Maurice Arnoux et Chateaubriand, sur laquelle va s'ériger un immeuble de logements, avec 30 % de logements sociaux, comme c'est la règle maintenant ;
- ✓ le 118 avenue de la République, pour un immeuble de logements également. Il y aura 40 % de logements sociaux. La démolition est en cours et le projet sera bientôt réalisé ;
- ✓ des balayeuses, à hauteur de 2 000 €.

Cinquième poste de recettes, les atténuations de charge, 902 000 € par rapport à 2021.

Le sixième poste de recettes, ce sont les autres produits de gestion courante. Elles sont également stables par rapport à l'année dernière, ce sont notamment les indemnités journalières remboursées par la CPAM dans le cadre de nos compétences.

S'agissant de l'investissement, les recettes se sont élevées en 2022 à 29,117 M€. Nous avons dépensé 29,445 M€, il y a donc un léger déficit de 328 000 € en investissement pour 2022.

S'agissant des dépenses d'investissement, en 2022, nous avons réalisé un peu plus de 25 M€ de dépenses d'équipement, en très forte hausse par rapport à 2021. Nos dépenses en matière de

remboursement d'emprunt étaient stables. Le total s'élève à 29 millions, en hausse de 6 % par rapport à 2021.

Le premier poste de la section d'investissement, ce sont les dépenses d'équipement, ce qui nous permet d'investir dans la ville et de renouveler nos différents équipements, nos espaces publics et tout ce qui permet d'exercer nos compétences au service des Montrougiens.

- ✓ le premier poste est l'aménagement urbain et la création d'espaces verts, l'aménagement des espaces verts, pour un peu plus de 9 M€ ;
- ✓ petite enfance, pour plus de 4 M€ ;
- ✓ enseignement et formation, pour près de 3 M€ ;
- ✓ sport et jeunesse, pour 3,5 M€ ;
- ✓ détail des services généraux, etc.

Dans le détail des dépenses d'équipement, on voit qu'en 2022, nous avons dépensé 9,725 M€ pour l'aménagement des parcs et des espaces verts :

- ✓ acquisition du 127 République, 6,250 M€ ;
- ✓ acquisition du 3 rue Camille Pelletan pour en faire un parc, 255 K€ ;
- ✓ agriculture urbaine ;
- ✓ aménagement du parc Schuman ;
- ✓ végétalisation du cimetière ;
- ✓ plan arbres.

Pour l'aménagement urbain et la requalification des espaces publics, 1,058 M€ :

- ✓ l'avenue de la République nord sera terminée au mois d'août ;
- ✓ requalification du quartier Ginoux Gautier ;
- ✓ secteur de la Vanne, secteur Jean Moulin, où nous avons fait quelques travaux dans le cadre de l'opération menée par VSGP.

Nous continuons de développer le commerce à Montrouge avec M. CARRÉ et son équipe et la SEMARMONT :

- ✓ acquisition du 56 rue Louis Roland ;
- ✓ acquisition du 108 avenue Henri Ginoux ;
- ✓ nous continuons d'investir pour les foires et marchés et d'alimenter le fonds pour l'embellissement des commerces.

Nous travaillons également à améliorer notre voirie, notre éclairage public et nos mobilités, pour 660 000 €.

En matière d'éducation, près de 3 M€ sont investis pour :

- ✓ rénover nos équipements scolaires dans tous les domaines ;
- ✓ nous avons commencé à réhabiliter Rabelais ;
- ✓ nous avons acquis des immobiliers et des équipements pour nos écoles.

Pour la jeunesse, 444 000 € pour les centres de loisirs, les clubs 8-13 notamment.

Pour la petite enfance :

- ✓ nous avons acquis le 19 avenue Léon Gambetta, ce qui permettra de regrouper deux jardins d'enfants, pour 3,6 M€ ;
- ✓ en entretien, nous rénovons les crèches et nous achetons également du mobilier.

Pour la santé et le social, 226 000 € :

- ✓ accessibilité pour les PMR ;
- ✓ réaménagement du pôle santé solidarité ;
- ✓ mobilier et équipements.

Toujours dans ce chapitre de la création et de la rénovation et l'entretien des équipements des services au public, nous avons consacré 9,4 M€, dont :

- ✓ 3,458 M€ pour le sport, avec l'acquisition du CAM pour 2,589 M€ ;
- ✓ l'entretien et la rénovation des bâtiments et équipements sportifs ;
- ✓ l'aménagement du stade Maurice Arnoux.

Pour la culture, 640 K€ ;

Pour la sécurité publique, 370 K€, avec le déploiement du dispositif de vidéoprotection, nos caméras continuent de se déployer.

Pour les équipements techniques, pour 1,6 M€ :

- ✓ entretien et rénovation de la voirie, des équipements techniques ;
- ✓ du parc roulant de la ville.

Nous avons rénové notre parc privé à hauteur de 410 K€.

Pour l'administration générale, les dépenses ont été de 1,8 M€ :

- ✓ entretien et rénovation des bâtiments administratifs ;
- ✓ management de l'énergie ;
- ✓ prévention incendie ;
- ✓ schéma directeur numérique.

En matière d'initiative citoyenne, nous avons contribué au budget participatif à hauteur de 50 592 €. Ce sont les premiers engagements, sachant qu'ils se déroulent sur deux années.

S'agissant des dépenses d'investissement, le deuxième poste de dépenses, ce sont les emprunts et les dettes assimilées, le remboursement du capital et quelques dépôts de garantie, à hauteur de 2 846 737 €.

Troisième poste de dépenses, les immobilisations financières, notamment la consignation pour une préemption à hauteur de 220 K€, pour le 111 avenue de la République.

S'agissant des recettes d'investissement, un nouveau cycle s'ouvre, nos marges de manœuvre se réduisent d'année en année car nos recettes de fonctionnement diminuent, avec la réduction de notre autonomie fiscale, notamment.

- ✓ nous avons recouru à l'emprunt en 2022 à hauteur de 8 M€ ;
- ✓ nous avons eu un résultat d'investissement reporté de l'année précédente à hauteur de 5,6 M€ ;
- ✓ des subventions autour de 1,3 M€ ;

- ✓ le FCTVA dû l'année n+1 ;
- ✓ des dépenses d'ordre, qui sont des dépenses d'amortissement. Vous disiez que nous n'amortissions pas, au contraire, avec près de 12 M€ d'amortissement.

Nous sommes parfaitement en ligne par rapport aux objectifs de la Ville pour amortir l'ensemble de son patrimoine.

Les recettes d'investissement dans le détail.

Le premier poste des recettes est l'emprunt : nous avons souscrit deux emprunts en 2022 à hauteur de 4 M€ chacun.

Nous avons perçu 1,7 € pour le FCTVA.

Nous avons obtenu 1,329 M€ de subventions dans le cadre de nos projets : rénovation hôtel de police, vidéoprotection, requalification Péri-Ginoux-Gautier, îlot Marne Brossolette. L'année 2022 était celle du début des travaux. En 2023, ces subventions seront plus importantes, parce que les travaux ont largement démarré.

Le quatrième poste de recettes est la taxe d'aménagement, qui est en baisse, de façon assez importante, mais qui devrait repartir à la hausse avec les travaux en cours, pour 219 000 €.

Le cinquième poste, ce sont les immobilisations financières, avec la déconsignation pour le 118 avenue de la République, à hauteur de 187 K€.

Cet important effort d'équipements en 2022 se confirmera en 2023, comme nous l'avons voté ensemble.

S'agissant de la structure de notre dette, cette dernière s'élève à ce jour, fin 2022, à un peu plus de 24 M€, composés à 50/50 quasiment, d'emprunt à taux fixe et à taux variable. À taux fixe, c'est un peu plus élevé, à 2,78 en moyenne, et 2,51 en variable.

Notre dette est classée 1A, très faible risque, dans la fameuse charte de Gissler. Nous sommes très bien notés en matière d'endettement et très peu endettés, si nous nous comparons aux communes de notre strate. Cela nous donne des marges de manœuvre pour l'avenir.

S'agissant de notre épargne, un peu de pédagogie, je vous rappelle la définition de l'épargne : l'épargne de gestion, ce sont les recettes réelles moins les dépenses réelles. L'épargne brute, ce sont les recettes réelles de fonctionnement, moins les dépenses réelles de fonctionnement. Un bon taux d'épargne brute, ce qui est un bon indicateur, est de 8 %, et cela couvre l'annuité de la dette.

Si on regarde notre épargne, on voit qu'elle diminue, ce qui est logique, puisque nos recettes diminuent.

L'épargne de gestion en 2022 s'élève à 8,280 M€. L'épargne brute est à près de 8 M€, également un peu en baisse, mais largement suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie nos investissements.

Nous sommes de l'ordre de 8 %.

Notre épargne nette s'élève à 5,337 M€. Nous avons une excellente solvabilité, puisque nous avons une capacité de désendettement de trois années.

Le risque est à partir de 12 ans, nous sommes vraiment très loin de la zone de risques en matière d'endettement.

Voilà une synthèse du compte administratif 2022, qui démontre que certes, notre situation est plus difficile, parce que la conjoncture est difficile et que nous avons moins de marges de manœuvre

du point de vue des dotations et de la fiscalité locale, mais dans ce contexte très difficile pour tout le monde, nous n'avons pas augmenté les impôts, nous avons contenu nos emprunts et continué d'investir largement pour l'avenir des Montrougiens.

Y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Le point majeur pour nous est la sous-utilisation par la commune de sa capacité d'endettement, qui permettrait d'augmenter très fortement les investissements dans l'éducation, le social ou l'environnement. Fin 2022, la capacité de désendettement de la commune est de 3 pour un seuil critique fixé à 12. C'est la dette actuelle remboursable en trois ans, en y consacrant la totalité de l'épargne brute de la commune, ce qui signifie une gestion particulièrement frileuse.

La commune pourrait facilement doubler son endettement, de 24 à 48 M€, ce qui porterait son ratio à 6, ce qui reste encore modeste et dégagerait des ressources pour plus de justice sociale et environnementale.

On peut d'ailleurs à ce titre regretter que le Conseil municipal ne montre pas plus clairement d'abord les dépenses couvertes par l'emprunt. Nous pourrions alors mettre les bénéfiques escomptés ou mesurés en face du passif financier de la dette, ce qui permettrait de sortir d'un débat qui porte uniquement sur l'endettement et la dépense, sans regarder le côté bénéfice, et des dépenses qui visent directement à améliorer l'empreinte carbone et écologique de la Ville, avec une indication sur cinq ans glissants de ses émissions totales de CO2 et de ses consommations en eau, gaz et électricité, en volume et en prix.

On pourrait alors parler des investissements nécessaires pour faire baisser les consommations, améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, améliorer l'offre éducative, de santé et l'aide aux plus démunis.

Sur les 26 M€ de dépenses dites d'équipement, plus de la moitié concerne des opérations foncières ou immobilières. Montrouge fait office de bon promoteur et d'agent immobilier, alors qu'elle devrait planifier les dépenses sur le long terme nécessaires à la bifurcation écologique et à une plus grande justice sociale.

Je vous rappelle donc que la dette n'a pas de valeur en soi. La question est ce qu'on fait de ces investissements. Vous préférez payer l'amende SRU plutôt que de construire le nombre de logements nécessaire. C'est un choix.

Mme CLAQUIN.- Je ne reviendrai pas sur les priorités qui ont été les vôtres au moment de l'élaboration du budget. Nous étions intervenus sur ce point lors du vote du budget primitif, mais uniquement sur son exécution.

Tout d'abord, je crois que cela avait déjà été demandé lors des Conseils municipaux précédents, il serait vraiment utile que les dépenses de l'année exécutée soient présentées au regard de l'année exécutée précédente, mais aussi et surtout au regard des budgets que vous avez fait voter à votre Conseil municipal pour que l'on puisse apprécier, par rapport à votre prévision, quelle a été l'exécution de vos recettes et de vos dépenses.

Un des premiers chiffres qui saute aux yeux en étudiant ce compte administratif est l'excédent de la section de fonctionnement, de plus de 11,5 M€. Cet excédent est certes dû à une hausse des recettes, par rapport à votre prévision, mais aussi à une non-exécution ou une sous-exécution d'une partie des dépenses.

Là aussi, nous aurions apprécié que votre présentation détaille un peu plus ces dépenses, que vous avez réduites, peut-être rabotées, sacrifiées pour arriver à les contenir. C'est un joli mot pour dire que l'on ne consacre pas autant d'argent aux services à rendre à la population montrougienne que ce que l'on pourrait.

Quelles sont les dépenses qui ont été annulées ? Quelles sont celles qui ont été reportées, et surtout, quelles sont les priorités qui ont présidé à vos choix au moment de faire ces économies ?

À propos d'économies, je me ferai un peu l'écho des échanges qui ont eu lieu lors du précédent Conseil municipal, en particulier sur les dotations de fonctionnement des écoles, puisqu'en mars, vous expliquiez que ces quelques dizaines de milliers d'euros d'économies sur ce budget étaient un sacrifice absolument nécessaire et indispensable, que vous aviez cherché absolument tous les moyens de l'éviter.

Or en mars, je pense que vous connaissiez l'atterrissage de la gestion 2022, certes pas à l'euro près, mais je pense quand même à quelques millions d'euros près.

Comment mettez-vous en cohérence et en perspective ces différentes décisions, et en particulier sur ce point, les résultats que vous nous présentez aujourd'hui vont-ils vous conduire à revoir votre position, en particulier sur la question des dotations pour les écoles ?

M. BOUCHEZ.- L'analyse des comptes administratifs n'est pas simplement une analyse comptable de ce qui a été fait, mais une occasion de réflexion sur les réalisations en rapport avec les objectifs fixés, éventuellement, des réalisations des années antérieures.

Les présentations qui nous sont faites sont difficiles de ce point de vue, car il n'y a pas d'analyse critique sur les objectifs fixés – y en avait-il, d'ailleurs ? – et les résultats attendus.

Analysons les données comme le ferait un père de famille concernant son budget. Combien avons-nous dépensé ? Est-ce plus ou moins ce que nous avons prévu ? Nous sommes-nous améliorés par rapport aux années précédentes ? Avons-nous atteint les objectifs que nous nous étions fixés pour cette année ?

Ou procède-t-on de même que dans les assemblées générales de copropriété, où sont présentés simultanément les résultats des deux ou trois exercices précédents, le budget voté, les leçons que l'on peut en tirer pour les budgets des années suivantes, voire l'année en cours ?

Le premier slide présenté indique une réalisation à 98 % du budget de fonctionnement, et une réalisation de 62 % pour les investissements. Cela serait bien de préciser par rapport à quoi sont ces pourcentages : au budget, aux années antérieures ou par rapport aux objectifs ?

Qu'en penser ? Cela peut être bien, ou tout à fait le contraire.

Prenons le fonctionnement : les sources d'amélioration ont-elles bien été détectées ? Est-ce que nos dépenses vont vers les besoins réels de la population et de façon équitable ? Les réponses à toutes ces questions sont importantes pour que nous puissions en tirer les conséquences, revoir nos objectifs, nos projets à la hausse ou à la baisse, renforcer les structures de pilotage, diversifier les moyens de financement, étaler dans le temps les projets, revoir les niveaux de date en fonction.

Nous n'avons pas tiré les enseignements.

Concernant le fonctionnement, plusieurs données sont apparemment satisfaisantes, par exemple la maîtrise des charges à caractère général. S'agit-il d'un déplacement d'un point vers un autre, d'une diminution des services ? Globalement, le chiffre semble bon, comprenons aussi pourquoi, afin d'en tirer les enseignements.

Concernant le personnel, je me réjouis des petites avancées de rémunération du personnel. Est-ce que cela correspond à une augmentation de pouvoir d'achat ? C'est moins sûr.

Je suis étonné du montant important correspondant aux recrutements, 795 000 €, surtout au regard des avancements de grades et des promotions internes, 100 000 €.

Pour les charges à caractère général, comme je l'ai dit, bravo pour les plus 0,38 % d'augmentation. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur les enseignements que nous pouvons en tirer ? Est-ce une amélioration sensible des performances énergétiques de nos établissements ? Est-ce une meilleure application de la sobriété chez nous ? N'a-t-on pas surévalué les hausses de budget pour l'énergie 2023 au vu de ces résultats ?

S'agissant des recettes de fonctionnement, vous confirmez ce que dit l'opposition depuis le début du mandat : les impôts et taxes augmentent. Plus 4 % en global, mais si on regarde bien, plus 5,3 % sur les taxes foncières et l'habitation, alors que cette dernière est en voie de disparition.

Ce sont quand même plus de 2 M€ collectés.

Ce n'est pas rien.

Le budget 2022 prévoyait 62,9 M€, avec plus 1,5 %, et avec 66,8 % nous sommes loin de ce qui avait été annoncé aux Montrougiens.

Ces mêmes bases augmentent pour le calcul de la TOM, dont les taux ont augmenté de 70% entre le début et la fin du mandat. L'ensemble des Montrougiens sont concernés et pas seulement les propriétaires.

Point marginal sur le plan des ressources, mais important pour le cadre de notre commune, la taxe de séjour, qui a été multipliée par 1,7 en un an. Le Covid-19 est certainement une explication, je vous ai posé des questions concernant les locations temporaires. Nous avons 500 logements de plus en résidences secondaires et occasionnelles en six ans, entre 2013 et 2019, selon l'INSEE, il nous faut surveiller ce point.

Les taxes de séjour pour les logements occasionnels sont-elles bien suivies ?

Sur la diapositive 17, je vois une vente au 118 avenue de la République pour un million. Pouvez-vous me rappeler dans quel contexte vous avez acquis ce bien, pour le revendre à qui et comment avait été faite cette évaluation ?

Nous pourrions poser aussi la même question concernant le 161 rue Maurice Arnoux.

En page 19, vous indiquez un excédent brut de 11,568 M€, dont 8 millions d'emprunts, contrairement aux années précédentes. Pouvez-vous nous dire ce qu'il se serait passé s'il n'y avait pas eu ces emprunts ?

Pour les investissements, nous n'avons réalisé que 62 % des investissements, mais nous avons collecté 100 % des taxes foncières, qui avaient augmenté de 30 % depuis le début du mandat.

Ce cas est intéressant, puisque 62 % seulement du budget en investissement a été réalisé. Est-ce parce que nous n'avons pas atteint les objectifs ? Pourquoi ? Est-ce parce que nous avons fait des économies substantielles en renégociant les tarifs ? Est-ce parce que nous avons fusionné des projets qui se sont révélés deux fois plus performants pour des coûts inférieurs de 40 % ?

Est-ce à cause de notre incapacité à gérer des projets que nous avons annoncés, mais que nous ne sommes pas capables de gérer ?

Est-ce parce que nous n'avons pas trouvé le financement qui nous aurait permis de réaliser ces projets ?

Concernant les dépenses d'investissement, en page 23, vous indiquez un total de 29,4 M€. Est-ce ce chiffre qui est en sous-réalisation de 38 % ? J'ai eu un peu de mal à m'y retrouver, quand j'ai fait la comparaison avec le budget primitif de 2022. Comme l'indiquait Mme CLAQUIN, c'est intéressant de faire les comparaisons avec ce qui a été fait l'an dernier et ce qu'on a mis dans le budget primitif.

Vous avez voté 22,338 M€ de programmes d'investissement.

Vous annoncez avoir engagé 29,445 M€. Pouvez-vous expliquer les écarts de la présentation ?

Indépendamment des explications que vous me donnerez pour mieux comprendre la présentation, pouvez-vous donner plus d'informations sur le poste foncier immobilier pour les grands projets, celui de 30 M€ ? J'ai noté que dans les aménagements urbains et requalifications d'espaces publics, vous mentionnez secteur IMP rue de la Vannes. Est-ce à dire que le nouveau bâtiment, très beau et magnifique par ailleurs, qui se trouve à l'angle de la rue de la Vannes, reviendra à l'institut médico-pédagogique, comme promis en 2018 ?

Deux autres questions, pour terminer : comment expliquer la chute de la taxe d'aménagement ?

J'aimerais enfin avoir plus d'explications et savoir à quoi correspondent les recettes d'ordre, qui sont de plus ou moins 30 % du total des recettes pour les investissements.

M. LE GALL.- Vous savez que j'aime beaucoup cette matière, mais en l'occurrence, j'ai trouvé que les présentations étaient relativement ennuyeuses. Par rapport à d'habitude, je ne vous poserai pas de question par rapport à l'analyse du compte administratif, puisque désormais, j'ai bien compris que vous n'y répondriez pas. Je vais simplement en faire un constat.

Le compte administratif confirme la trajectoire suicidaire prise dans la gestion de la ville depuis que vous êtes à la manœuvre et que vous en avez pris les rênes.

Petite analyse technique du document, on apprend que vous avez quelques difficultés dans les prévisions, puisque vous n'avez pas été en mesure de prévoir assez finement les cotisations retraite, ce qui est assez rare lorsqu'on est dans une entreprise.

Vous n'avez pas non plus été capable de prévoir les recettes issues des crèches ou du périscolaire, puisque les écarts sont de 3 % en deçà des prévisions pour les crèches, et de 15 % en deçà des prévisions pour le périscolaire.

Nous nous interrogeons aussi sur la redevance d'occupation du domaine public. Vous avez réussi à l'augmenter de 100 %, tant mieux pour la commune, tant pis pour les personnes qui réalisent les chantiers, et tant pis pour nos commerçants qui ont dû payer la taxe supplémentaire.

Même au niveau de l'indemnité des élus, vous avez été obligé de rajouter 10 000 € par rapport à la prévision. Vous n'étiez pas sans savoir qu'il allait y avoir un fort dynamisme aussi sur les bases indemnitaires.

Qu'apprenons-nous en plus ? Nous apprenons que vous prenez un peu de liberté avec la réglementation. Quand j'étais jeune consultant – la réglementation a peut-être changé –, on était obligé de rembourser les facilités de trésorerie en fin d'année. Ici, vous affichez 1,6 M€ de facilités de trésorerie non closes, je trouve cela un peu bizarre. Peut-être les prescriptions de la DGCL ont-elles évolué.

Quant à la taxe de séjour, normalement, elle doit être allouée aux dépenses qui promeuvent le tourisme communal.

Vous la fléchez vers l'embellissement des jardins et de la voirie. Certes, cela doit nous amener énormément de touristes, mais j'imagine que nous pourrions peut-être flécher d'autres types de dépenses pour attirer le tourisme. Je ne sais pas, nous avons notamment un salon d'art contemporain qui est nationalement, voire internationalement reconnu.

Ce sera le seul petit tuyau que je vous donnerai dans cette intervention, parce que j'en ai quand même assez de faire votre travail.

Un certain nombre d'annexes ne sont pas non plus correctement remplies, ce qui amène un budget insincère, mais nous y reviendrons.

Pour le détail, lorsqu'on se plonge dans les pages 180 à 200 du compte administratif, on se rend compte que la commune a dépensé 300 000 € pour la vidéosurveillance en 2022. Vous aimez beaucoup la sécurité, je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de continuer ces investissements en la matière.

Vous avez dépensé 290 000 € pour le *rooftop*, beau cadeau pour ce commerçant au regard du loyer qu'il nous restitue, même si le lieu, comme nous nous l'étions dit, était somme toute sympathique.

Vous avez souvent dit que la fiscalité était douce à Montrouge. Force est de constater que si vous ouvrez le compte administratif et que vous allez en page 3, les impôts à Montrouge atteignent 800 € par habitant, là où la moyenne de la strate est à 686 €. C'est une fiscalité somme toute assez douce, effectivement, mais nous payons quand même 17 % de taxes de plus que les communes de notre taille.

Sur vos choix de gestion désormais, que peut-on dire ?

Le compte administratif entérine l'enterrement du projet de la géothermie, puisqu'on voit que les crédits ont été annulés. On se rend bien compte que ce n'est plus un projet que vous allez mettre en avant, effectivement, il n'y a plus de campagne politique à l'horizon, on le comprend assez bien.

Le compte administratif affiche un effort déclinant à destination des associations. Je ne sais pas où vous avez vu que le montant aux associations augmentait, ma lecture du document montre que la Ville a distribué 113 000 € de moins aux associations montrougiennes. Elles sont d'ailleurs un certain nombre à s'en plaindre.

Le compte administratif retrace aussi votre goût prononcé pour la communication et notamment toutes les versions imprimables de votre propagande, qui se monte à 720 000 € en 2023 contre 515 000 en 2021, soit une augmentation de 40 %.

Qu'est-ce que 725 000 € pour la Ville de Montrouge ? C'est 230 000 € de plus que les investissements que vous avez fléchés vers la petite enfance. On voit qu'on communique beaucoup plus pour sa propagande que pour nos chers bambins.

C'est 270 000 € de plus que ce qui est dédié à la jeunesse. Non seulement les bambins ne sont pas gratifiés, mais les adolescents non plus. C'est trois fois plus que les investissements que vous avez dédiés au domaine de la santé et du social, mais compte tenu de votre étiquette, il ne faut pas en être étonné.

Nous nous opposerons à ce compte administratif qui nous semble techniquement insincère au regard des standards de la comptabilité publique. Vous aviez d'ailleurs eu une très forte alerte de la chambre régionale des comptes l'an dernier, nous nous étions opposés sur la lecture du document. Vous m'avez fait beaucoup sourire lorsque vous avez mentionné que vous aviez commencé à protocoler avec la direction idoine, puisqu'il est quand même bien temps qu'elle nettoie les comptes.

Insincère également politiquement, car les choix et orientations retenues participent davantage à la construction d'une trajectoire personnelle qu'à une préservation de l'intérêt général et la protection des personnes et des politiques publiques qui le requièrent.

Votre gestion des deniers publics est en définitive catastrophique, nous allons droit dans le mur et vers la défaillance financière.

À ce titre, la séquence que nous venons de vivre est symptomatique du désintérêt et du désaveu que nos concitoyennes et concitoyens peuvent éprouver vis-à-vis de la politique locale, et on les comprend. Tant la majorité que les partis politiques de l'opposition se perdent et se corrompent

pour assouvir un petit appétit glouton pour des confettis de notabilité et une volonté vorace de privilégier leur intérêt particulier.

Ce soir, nous venons d'assister à une trahison du vote de 2020. Nous assistons à la mise en place de la cleptocratie montrougeenne. Certains membres de cette assemblée, drapés dans les habits de Judas, sont des récidivistes. Deuxième trahison en deux semaines. Nous les avons exclus.

Les électrices et électeurs qui ont porté leurs votes sur une liste citoyenne se voient retirer une partie de leur représentation. Ce n'était pas le mandat donné par la population, et je suis persuadé que malheureusement, cela ne vous pose aucun problème de conscience, tant vos egos sont hypertrophiés.

Nous avons soutenu, lors de l'élection locale, l'un des membres de cette assemblée. M. TIMOTEO se reconnaîtra. Nous l'avons accueilli entre les deux tours pour qu'il ne disparaisse pas complètement de cette assemblée. Il parle continuellement d'union et de parité, et que constatons-nous ce soir ? Non seulement, il tente de braconner des postes, intrigue et trahit le suffrage universel de 2020, mais il n'est même pas capable de respecter la parité.

La parité, parlons-en ! Une autre partie représentée ici, Europe Écologie les Verts en fait son cheval de bataille, et là aussi, pour un calcul picrocholin d'appareil, un basique des valeurs constitutives de cette organisation est foulé aux pieds.

Vous avez été incapables de présenter une femme lors de ce scrutin, vous en serez comptables.

Nous savions que notre groupe perturberait les équilibres établis par les notables locaux qui se partagent des postes, au gré d'accords financiers permettant la survie des partis politiques. Merci, les financements publics, d'être aussi généreux avec ces organisations.

Le monstre aura mis trois ans à reprendre une partie de sa place, en profitant de la faiblesse d'une partie de notre groupe, privilégiant une aventure personnelle à l'intérêt général.

L'Avenir n'attend pas à Montrouge ne dévie pas de sa trajectoire, ne se compromet pas dans les tambouilles partisans. Il conserve et défend ses valeurs depuis sa constitution, une ville durable, sobre et écologique, des politiques sociales et solidaires, un encouragement des initiatives locales et citoyennes. Nous ne dévions pas et nous ne dériverons pas.

Dans ces conditions, devant le manque de respect de notre groupe, nous quittons séance tenante le Conseil municipal. Merci de le noter au procès-verbal.

Bonne soirée !

(Applaudissements dans le public.)

M. le Maire.- Quelle charge ! Ce n'est pas comme cela que vous allez élargir votre groupe, Monsieur LE GALL.

Bravo !

Voilà la démocratie en marche.

(M. LE GALL, Mme CROCHAT, Mme MEADEL quittent la séance à 19 h 37.)

M. le Maire.- Nous poursuivons.

Je ne sais pas ce que l'avenir attend, mais il...

M. PASTEAU.- Deux remarques sur le compte administratif : d'abord, l'examen du document ne permet pas en l'état de faire le suivi des investissements. Nous devons nous contenter de constats

généraux et de grandes masses, sans pouvoir prendre connaissance de retards ou de dépassements de projets, ou seulement ceux cités à titre d'exemple.

Nous avons discuté dans cette assemblée du budget vert, le compte administratif ne s'est pas mis au vert. Je suis certain qu'il y aurait matière, tout en restant dans les règles du genre, à faire valoir dans le document les performances environnementales et sociales des différentes dépenses.

J'en profite pour demander à nouveau des nouvelles de l'étude de faisabilité pour une exploitation géothermique, notamment la date de livraison dont vous avez convenu avec le prestataire.

M. le Maire. - Après cette intervention décoiffante de M. LE GALL, je vais répondre aux uns et aux autres.

Pour répondre à Mme HUET, je voudrais répondre d'abord que s'endetter, oui, mais quand on s'endette, il faut rembourser. Il faut rembourser la dette et les intérêts. Nous savons maintenant que nous sommes engagés dans un processus d'endettement de la Ville, parce que pendant longtemps, de nombreuses années, notre excédent de fonctionnement cumulé nous permettait d'investir sur l'excédent de notre fonctionnement, ce qui est d'ailleurs le mode normal de fonctionnement d'une collectivité.

Sauf qu'aujourd'hui, notamment depuis les dernières années, notre excédent de fonctionnement diminue pour les raisons indiquées : nous avons moins de recettes de fonctionnement, les dotations baissent, la fiscalité diminue. Il n'y a pas très longtemps, nous avions la taxe d'habitation qui était très dynamique, et lors du précédent mandat, nous avions la fiscalité économique.

Aujourd'hui, nous n'avons que la taxe foncière, et comme nous ne voulons pas augmenter son taux de façon excessive, nos recettes de fonctionnement n'augmentent pas. En revanche, nos charges augmentent beaucoup, vous l'avez vu, avec notamment la hausse du prix de l'énergie, de l'inflation, etc.

S'endetter, oui, nous allons le faire, nous sommes contraints de le faire, mais il faut conserver un niveau acceptable pour ne pas se mettre en danger.

J'ajoute que nous nous endettons pour l'investissement, on ne peut pas s'endetter pour le fonctionnement. C'est important. Vous avez parlé de social, on ne peut pas s'endetter pour les dépenses de fonctionnement.

Vous nous interrogez, en disant que nous ne faisons pas assez d'espaces verts. Beaucoup des acquisitions que nous avons faites, en 2022, ont justement été décidées et engagées pour aménager des espaces verts. C'est le contraire.

Et également pour construire des logements sociaux. J'en profite pour répondre à M. BOUCHEZ : nous avons acheté le 118 avenue de la République et le 111 avenue Maurice Arnoux pour permettre la réalisation d'opérations dans lesquelles il y a des logements sociaux, pour répondre aux objectifs de la loi et atteindre les 25 % de la loi SRU.

Nous sommes effectivement engagés dans cette dynamique et des espaces verts et des logements sociaux, et aussi des logements classiques. Vous savez que les Montrougiens ont, comme tous les habitants de l'Île-de-France, besoin de se loger, et nous sommes en train de vivre une crise du logement très importante. La meilleure réponse est de construire.

Mme CLAQUIN nous dit que nous ne comparons pas ce qu'il faut, mais en réalité, le compte administratif est la photographie de ce que nous avons réalisé en vrai, c'est ce que nous avons réalisé en 2022, et nous le comparons à ce que nous avons réalisé en 2021.

Nous comparons de compte administratif à compte administratif. Sinon, cela n'a pas de sens. C'est comme comparer des choux et des carottes. Le BP est un budget primitif mais aussi prévisionnel, on annonce des dépenses et des recettes.

En fonctionnement, nous avons réalisé ce que nous avons annoncé à 98 %. C'est très proche de l'annoncé, cela prouve une sincérité.

En investissement, c'est plus aléatoire. Nous projetons des investissements, mais quand nous disons que nous réaliserons tel investissement, entre le temps de faire le projet, de choisir les entreprises – vous avez vu que certaines font défaut – et la conjoncture, atteindre 62 % de réalisé en investissement est un taux très élevé, comparé aux autres communes.

En réalité, nous ne nous débrouillons pas si mal que cela en la matière. Il faut comparer ce qui est comparable, de compte administratif à compte administratif.

Vous dites que nous avons fait un excédent important, c'est vrai, mais vous parliez des décisions que nous avons prises pour réduire nos dépenses de fonctionnement : il s'agit du budget 2023. Nous avons voté un budget en 2023 avec des économies dans un certain nombre de domaines. Nous avons annoncé plus de 2 millions d'économie, notamment dans l'école, ce que vous avez pointé, mais aussi dans un certain nombre de domaines. Nous serons conduits en 2023 à réduire notre train de vie. Il faut que nous dépensions moins en fonctionnement pour pouvoir faire face aux baisses de nos recettes et continuer à dégager un excédent qui permette d'investir. C'est ainsi que cela fonctionne.

Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons pas continuer à investir autant et nous dégraderons la qualité de vie des Montrougiens.

Sachez qu'en 2023, cela va être difficile, nous subissons de plein fouet la crise de l'énergie, puisque cet hiver, les prix ont beaucoup augmenté suite à la crise en Ukraine. Vous avez vu que tout dernièrement, la semaine dernière, le Gouvernement a annoncé une revalorisation de l'indice de 1,5, plus diverses décisions en termes de primes et autres.

En année pleine, c'est plus d'un million, nous devons assumer 1,5 M€ dès 2024.

Chaque année, de nouvelles décisions, prises notamment par l'État, s'imposent à nous, et avec des charges nouvelles sans recettes en face. Mécaniquement, comme dans un ménage, quand les recettes diminuent et les dépenses augmentent, il faut se serrer la ceinture. Nous sommes tenus de le faire dans tous les domaines, nous essayons de le faire le mieux possible, et aussi d'inventer et de trouver des recettes nouvelles, notamment en aménageant nos espaces.

Par exemple, nous avons développé de nombreuses terrasses à Montrouge, ces terrasses font des recettes. Vous critiquez le *rooftop*, mais c'est une dépense en échange de laquelle un opérateur s'y est installé et paie un loyer. Toutes ces dépenses que nous faisons permettent de générer des recettes.

La SOGEB et le Beffroi et la saison culturelle sont financés grâce à des recettes, à des congrès d'entreprise qui permettent aux Montrougiens d'avoir un équipement de très grande qualité mais qui leur coûte peu cher, puisqu'il est financé...

Une collectivité bien gérée trouve les moyens de réduire ses dépenses, parce que la conjoncture est ce qu'elle est, et trouve des recettes en faisant fonctionner, en trouvant des moyens nouveaux de créer des recettes.

M. Bouchez parle de la taxe de séjour, et nous dit que ce n'est pas assez, mais cela ne se développe pas mal. Nous avons beaucoup augmenté.

Les logements secondaires se développent, les Airbnb. Sur le 1,1 M€, la taxe de séjour rapporte 30 000 €. Ce n'est pas grand-chose. On ne peut pas dire qu'il y a un effet Airbnb déterminant à Montrouge.

Le 118 et le 161 sont pour faire du logement social et créer de nouveaux commerces. À l'angle du 118 République et de l'avenue Verdier, il y aura un bel immeuble avec 40 % de logements sociaux et un grand commerce. Nous l'avons acheté dans cet objectif.

C'est Franco-suisse, puisque nous avons délibéré, qui sera le constructeur.

Au 161 Maurice Arnoux, c'est pareil, il y aura des logements et 30 % de logements sociaux.

Sur les investissements, je vous ai répondu, 62 % est un taux très élevé. Nous essayons d'aller vite et bien, mais vous avez vu que nous avons lancé beaucoup de projets. Nous avons une équipe qui travaille énormément, je les félicite, ils sont derrière moi. Réaliser tous ces investissements en un temps record, c'est beaucoup de travail et beaucoup d'enjeux.

Pourquoi la taxe d'aménagement baisse-t-elle ? Parce que nous avons subi la pandémie. En 2021 et en 2022, ce n'étaient pas deux années très importantes, j'espère qu'elle va remonter. Elle devrait remonter, puisque nous avons de nombreux projets en cours.

Les recettes d'ordre, c'est l'amortissement. M. LE GALL, qui est parti, dénonçait le fait que nous n'amortissions pas, il y a effectivement 11 millions de recettes d'ordre pour l'amortissement.

M. LE GALL est parti, évidemment, il est toujours dans la nuance, un peu suffisant, même, parfois, à mon endroit, mais parce qu'il m'aime beaucoup. Je sais qu'il me trouve compétent et très agréable. Il disait que nous sommes suicidaires et que nous allons dans le mur. Je ne crois pas, c'est lui qui va dans le mur avec ses propos et sa manière de gérer ses difficultés.

Ce n'est pas un budget, c'est un compte administratif. Il n'a pas à être sincère ou pas, c'est la réalité, la photographie de ce qui a été fait. On peut débattre de la sincérité d'un budget, mais pas d'un compte administratif.

Quant aux caméras, nous continuons de les développer et c'est important.

La sécurité et la tranquillité à Montrouge, c'est important. Il se passe beaucoup de choses dans l'actualité. Grâce aux caméras, nous parvenons à résoudre des incivilités ou des délits et à rassurer les Montrougiens, même si on ne peut pas tout régler.

La géothermie, Monsieur PASTEAU, c'est loin d'être terminé, bien au contraire. Nous sommes dessus à fond, comme jamais. Nous avançons bien et nous aurons l'occasion prochainement de vous annoncer un projet de géothermie montrougien de très grande qualité, que nous maîtriserons.

Les associations, cela augmente, cela a augmenté en 2022.

Il nous dit que la communication, c'est de la propagande. Je crois tout le contraire. Le fait de communiquer vis-à-vis des Montrougiens sur ce que fait la Ville, et le faire bien à travers un bon magazine, de bons réseaux, de bons supports permet d'informer les Montrougiens, de leur permettre de participer. Nous sommes très heureux qu'ils participent à nos réunions publiques, à nos consultations, à nos balades urbaines.

Cela a une vraie utilité publique de communiquer vis-à-vis des Montrougiens pour rendre compte de ce que nous faisons, mais aussi pour les mettre en valeur, animer la ville, et c'est l'objet de cette communication. Je trouve tout cela très positif.

Voilà quelques réponses ou les réponses sur ce compte administratif.

(M. le Maire quitte la salle.)

Mme FAVRA.- Chers collègues, je vous demande dans un premier temps si vous êtes d'accord pour voter le compte administratif par section.

Je vous demande de voter... L'année dernière, j'avais dû voter par chapitre, j'avais un peu paniqué, n'ayant pas trop bien maîtrisé tout cela, mais cette année, je suis un peu plus à l'aise.

Néanmoins, je vous demande, chers collègues, si vous êtes d'accord pour...

M. TIMOTEO.- L'expérience est là, c'est bien.

Mme FAVRA.- Qui est d'accord pour ce vote par section ?

(Approbation à l'unanimité des élus.)

Mme FAVRA.- Merci, mes chers collègues. Nous allons pouvoir avancer.

Je vous propose de voter, avec quatre votes.

Le premier correspond à l'approbation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 95 088 547,08 €.

Je vous demande, chers collègues, de voter les dépenses de fonctionnement.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Mme FAVRA.- Je note que le groupe l'Avenir n'attend pas n'est pas là et a quitté la salle.

Je vous propose de passer à l'approbation des recettes de fonctionnement, à hauteur de 106 656 969,12 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. BOUCHEZ. - Avez-vous bien noté que les Indépendants ont aussi voté contre ?

Mme FAVRA. - Oui.

Troisième vote, approbation des dépenses d'investissement à hauteur de 29 445 464,39 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE

CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
--------	-----------------------------------	--------------------------------

Quatrième vote, approbation des recettes d'investissement à hauteur de 29 117 468,75 €.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Mme FAVRA.- Je vous remercie pour ce vote du compte administratif par sections.

J'invite M. le Maire à nous rejoindre pour poursuivre ce Conseil.

(Retour de M. le Maire en séance.)

3 – Reprise et affectation du résultat de l'exercice 2022

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-34

M. le Maire.- En application de la comptabilité M14, nous devons affecter nos résultats 2022 issus du compte administratif que nous venons d'adopter.

Nous devons confronter les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice au besoin de financement de la section d'investissement, sachant que le premier doit être affecté en priorité à la couverture du second.

Au regard des chiffres 2022, les résultats s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses réelles, 83 368 139 € ;
- Dépenses d'ordre, 11 720 407,17 € ;
- Total, 95 088 547 €

- Recettes réelles, 106 306 939 ;
- Recettes d'ordre, 290 029 € ;
- Total, 106,656 969 €.

Un résultat cumulé en fonctionnement de 11 568 422 €.

Section d'investissement :

- Dépenses réelles, 28,946 M€ ;
- Dépenses d'ordre, 499 K€ ;
- Total, 29,445 M€ ;

- Recettes réelles, 17,188 M€.

Le résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser est négatif de 327 995 €.

Le résultat de clôture hors restes à réaliser est de 11 240 426 M€, ainsi que nous l'avons voté.

Le résultat d'investissement est négatif, il a besoin d'être couvert par une partie du résultat de la section de fonctionnement, c'est la loi. Vous savez aussi que le budget supplémentaire, dont nous parlerons plus tard, comprend des opérations nouvelles.

Nous proposons d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

- ✓ conserver 3,5 M€ en fonctionnement, pour faire face aux imprévus de l'année 2023 que nous avons évoqués tout à l'heure dans notre débat ;
- ✓ solder la section en investissement, négative à hauteur de 327 995 € ;
- ✓ affecter 8 068 422 € du fonctionnement vers l'investissement, ce qui nous permettra de réduire notre emprunt en 2023.

Y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Je suis un peu étonnée, je trouve qu'on marche un peu sur la tête. On a une ville qui fait un excédent, déjà, le concept me paraît un peu étranger, de plus de 8 millions. Vous dites en plus de tout cela que c'est une bonne nouvelle, que les marges de manœuvre qui, apparemment, diminuaient, ne diminuent donc pas tant que cela.

Pour faire quoi ? À quoi sert de capitaliser 8 millions, et en plus, d'en être fier ? Plus nous attendons, plus la note sociale et environnementale sera élevée. La chaleur tue et continuera de tuer, les sols sont perméables aux inondations, il va falloir que l'on revoie toutes les canalisations. Cette somme aurait pu être largement investie dans un certain nombre d'autres postes. Il y a la géothermie que vous avez promise, que vous promettez toujours, nous n'avons toujours pas la date. Vous pourriez lancer l'expérimentation des territoires zéro chômeur, qui était l'une de vos promesses de campagne, je vous le rappelle.

Vous pourriez aussi, par exemple, créer un centre pérenne d'accueil pour les personnes exilées, d'Ukraine ou d'ailleurs. Je vous rappelle que des personnes que nous avons accueillies d'Ukraine ont dû être envoyées dans d'autres villes et villages de France. C'est un exemple de dépenses d'investissement dans le social. Vous ne l'aviez pas en tête, je vous en donne.

Par rapport à ce que vous avez dit, vous m'avez répondu espaces verts, alors que j'avais parlé d'écologie et d'environnement. C'est un peu court. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Nous n'avons pas

parlé d'espaces verts, nous avons parlé par exemple de revoir les investissements dans les bâtiments et de faire en sorte que nous puissions survivre aux étés caniculaires.

Sur ce que fait le groupe... Bref, nous en parlerons plus tard.

M. le Maire.- 12 millions d'excédent de fonctionnement à Montrouge, c'est l'équivalent de ce que nous avons fait les deux dernières années, mais beaucoup moins que ce que nous faisons les années précédentes. En 2017, nous avions 34 millions d'excédent de fonctionnement.

Dans toutes les communes – je ne vous ferai pas une leçon, je ne suis pas M. LE GALL –, l'investissement se réalise grâce à l'excédent de fonctionnement. Nous avons des dépenses de fonctionnement, comme indiqué, qui permettent d'assurer les services, etc., à la population. La première dépense est l'éducation, la deuxième est la petite enfance. Ne serait-ce que l'éducation, c'est presque 500 agents, la petite enfance, c'est 300 agents, ce sont déjà les trois quarts de nos dépenses.

Une fois que nous avons réalisé nos dépenses de fonctionnement, nous dégageons – et toutes les communes le font – un excédent. Quand les choses vont bien, nous décidons de l'affecter en investissement pour couvrir les dépenses d'investissement. Lorsque nous étions en période de vache grasse, quand tout allait bien, nous avions suffisamment d'excédent de fonctionnement pour financer notre investissement, nous pouvions le faire sans emprunter. C'est le schéma vertueux. C'est comme cela que nous avons vécu dans les bonnes années, il y a quelque temps.

Tout cela se dégrade, parce que la conjoncture est ce qu'elle est, parce que l'État a moins d'argent, parce que l'intercommunalité a pris une grande partie de nos recettes. Notre excédent diminue donc, même si vous le trouvez important. En réalité, il n'est pas très important. Il faut le comparer au fait que nous avons emprunté 8 millions pour investir en 2022. Si on fait la différence entre les deux, si nous n'avions pas investi – c'est la question de M. BOUCHEZ –, si nous ne nous étions pas endettés, nous n'aurions pas pu réaliser autant d'investissements et nous serions dans le rouge.

C'est comme cela que cela fonctionne.

Après, sur nos choix, vous les critiquez, je l'entends, mais non seulement nous avons acquis du foncier pour créer des espaces verts, mais nous avons aussi fait beaucoup de travaux dans nos écoles, dans nos crèches. Vous voyez tous ce que nous faisons sur Rabelais, c'est pour transformer ces écoles vétustes en des écoles performantes d'un point de vue écologique. Nous mettons presque 10 M€ dans Rabelais, qui est une passoire, en réalité. Nous allons totalement rénover l'école et le gymnase en particulier. Nous l'avons fait sur l'école Queneau, l'école Renaudel. Vous êtes invités à inaugurer demain la cour oasis de Berthelot, plus de 1 M€ pour en faire une cour oasis, comme son nom l'indique, pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous le ferons dans de nombreuses écoles.

Nos investissements servent vraiment à accroître nos performances écologiques, à anticiper le réchauffement climatique, et aussi à améliorer, ou en tout cas, transformer nos espaces publics pour qu'ils contribuent à la qualité de vie des Montrougiens. Je vais citer les allées Jean Jaurès. Depuis trois ou quatre ans, tous les Montrougiens ont rendez-vous sur les allées Jean Jaurès et ce poumon vert est plébiscité. Il faut être un peu insincère pour dire le contraire.

Nous avançons très fort sur Ginoux Gautier, nous allons planter 200 arbres. Vous verrez que les commerces vont fleurir, cela va être très beau. Nous allons faire des travaux importants aussi sur Camille Pelletan-Bert-Verdier, avec l'îlot, nous allons aménager un espace public, et de nouveaux commerces s'installent. La rue de la Vanne, vous l'avez citée, est une très belle réalisation en cours.

On peut nous critiquer, nous acceptons parfaitement la critique, mais tous les travaux et tous les projets que nous avons lancés contribuent vraiment à améliorer la qualité de vie, à transformer la ville et à donner du sens à ce qu'on a appelé la densité heureuse. Montrouge est une ville très dense. Nous considérons que la densité est un atout. Quand on a une ville dense, on peut faire beaucoup de choses à pied, avoir un lien social très fort, il y a une vie associative, culturelle, commerciale intense. Il s'agit de faire en sorte que cette densité soit agréable à vivre et donc de la réguler et de la rendre « heureuse ».

C'est notre projet politique, il a beaucoup de sens à l'heure du réchauffement et à l'heure où l'étalement urbain est terminé. Maintenant, il faut vivre bien dans une ville dense. C'est notre choix. Beaucoup de gens veulent vivre à Montrouge. Cela prouve que nous ne sommes pas forcément dans l'erreur.

Mme RABIER voulait ajouter quelque chose.

Mme RABIER.- Bienvenue, d'abord. Puisque c'est votre premier Conseil, par rapport à ces sujets qui vous intéressent, nous pourrions vous inviter à prendre connaissance du rapport annuel développement durable, qui retrace l'action de la Ville toutes ces dernières années, ainsi que de l'évaluation environnementale du budget, appelé « budget vert » », que nous avons présenté à la dernière réunion, et qui vous indique que plus de 80 % du budget d'investissement est favorable, voire très favorable à la transition écologique.

M. le Maire.- Merci. Vous avez raison, c'est très important. Dans les années qui viennent, cela sera renforcé, parce qu'il nous faut, sur ces sujets, bien sûr, rendre des comptes, mais aussi évaluer nos politiques en toute transparence. Le budget vert va augmenter, nous poursuivrons.

Je vous invite à vous prononcer sur l'affectation des résultats.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. PASTEAU.- J'ai raté le coche, mais je serai rapide.

Je fais le même constat qu'avec le compte administratif sur le budget supplémentaire. L'article soumis au vote présente les dépenses et recettes du budget supplémentaire par catégorie

comptable. Nous n'avons pas la destination des sommes affectées, ce qui ne permet pas d'avoir une vision claire des investissements et des grands projets de la Ville, notamment pour prendre connaissance des dépassements de coûts et de l'avancement des chantiers.

Il faudrait compléter la présentation des investissements en se conformant aux règles applicables aux collectivités territoriales.

Le rapport de la cour régionale des comptes a déjà été cité de nombreuses fois. Il déplorait le manque de qualité des informations en matière budgétaire – cf. la page 22 du rapport –, en particulier : « *L'absence de plan prévisionnel d'investissement prévu à l'article D.2312-3 du CGCT fait obstacle à une bonne gestion des deniers publics et à la nécessaire qualité des comptes publics* ».

Nous demandons que les documents budgétaires présentés rendent compte de l'avancée de chacun des projets d'investissement, afin de pouvoir délibérer sur ceux-ci, car en l'état, l'information disponible est trop parcellaire et rend difficile le débat légitime qui doit avoir lieu en Conseil sur la situation financière de Montrouge.

M. le Maire.- Je l'ai dit en AP3C, nous avons signé une charte d'engagement avec la DGFIP des Hauts-de-Seine, la directrice est venue dans ces murs pour la signer avec nous. Nous avons évidemment un satisfecit de la part de la DGFIP sur la gestion comptable de la Ville. J'aurais eu le plaisir de l'annoncer à M. LE GALL.

Par ailleurs, Monsieur BOUCHEZ, vous m'avez posé la question de l'augmentation des 800 000 € de recrutement. C'est l'effet année pleine des recrutements que nous avons faits les années précédentes. Il est important que la Ville se donne les moyens aujourd'hui de réaliser ces projets. Si on investit beaucoup, il faut avoir la matière grise pour les concevoir et les mettre en œuvre. Il est important d'être crédible en matière de réalisation de projet, l'un va avec l'autre.

4 - Approbation du budget supplémentaire au budget principal de la ville de Montrouge pour l'exercice 2023

Rapporteur : M. Le MAIRE

Délibération n°2023-35

M. le Maire.- Nous proposons un budget supplémentaire qui permet la reprise des résultats de l'exercice précédent. C'est notre premier budget supplémentaire.

Vous avez le tableau des dépenses de fonctionnement nouvelles, qui s'élèvent à 1,333 M€ en fonctionnement. Nous virons à la section d'investissement, comme indiqué, 2,039 M€. Il y a des dépenses d'ordre de 18 000 €, un total de dépenses nouvelles de 3,573 M€, qui sont couvertes en recettes par des dépenses d'ordre de 73 000 €.

L'excédent de fonctionnement que nous venons d'affecter est de 3,5 M€.

L'équilibre en fonctionnement de ce budget supplémentaire est de 3,573 M€.

S'agissant de l'investissement, l'équilibre s'établit à 9,978 M€ en recettes et en dépenses.

En dépenses, nous avons des dépenses réelles supplémentaires de 834 K€, qui sont détaillées dans le tableau. Un déficit d'investissement que nous avons constaté en 2022 dans le CA de 327 K€. Des reports d'investissement de l'année précédente à hauteur de 8,418 M€.

Les dépenses totales de 9,978 M€, sont couvertes en recettes par l'emprunt. Nous réduisons notre emprunt de 9 M€, nous avons un excédent de fonctionnement reporté, comme on l'a dit, de 8 millions, un virement de 239 K€, une dépense d'ordre de 504 K€, et des reports à hauteur de 8,430 M€. Le total s'équilibre en recettes à 9,978 M€.

Y a-t-il des questions ?

M. PASTEAU.- Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, je m'étais encore trompé dans mon timing, puisque je vous ai précédemment lu la déclaration que je souhaitais faire sur le budget supplémentaire. Néanmoins, j'en profite pour vous citer, puisque vous mentionnez le satisfecit reçu, cet extrait du rapport de la cour régionale des comptes : *« La qualité des informations présentées lors des Débats d'Orientations Budgétaires est perfectible. En effet, ceux-ci ne comportent pas de présentation du plan prévisionnel d'investissement. L'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de chaque exercice concerné n'est pas indiquée. La partie relative aux effectifs reste silencieuse sur l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses du personnel et sur la démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, informations pourtant explicitement prévues par l'article 2312-13 du CGCT, annexe 3 ».*

Même si nous ne sommes pas au Débat d'Orientations Budgétaires, nous sommes loin d'un constat entièrement positif sur la qualité des documents proposés à la délibération.

Mme HUET.- Puisque vous voulez m'expliquer, pouvez-vous m'expliquer dans le budget supplémentaire où nous allons trouver les dépenses pour les écoles, notamment ce que mentionnait Mme CLAQUIN, les dépenses pour les fournitures scolaires de cette rentrée ? Je pense que c'est quelque part, je ne comprends peut-être pas bien les articles et les chapitres correspondants, mais vous pourriez m'éclairer.

Pourriez-vous aussi m'indiquer dans ce budget supplémentaire où sont les montants, par exemple, pour les animateurs que vous vouliez recruter cet été ?

Mme VELOSO.- Je rejoins pas mal de choses dites par mes camarades, et les camarades d'autres groupes d'opposition. Au bout de quelques années, il y a une lassitude à se dire qu'on ne comprend rien aux comptes publics... Je me souviens d'un échange avec un commissaire aux comptes – je travaillais sur des services de DSP –, qui m'expliquait bien et me rassurait en disant : *« Si ce n'est pas clair pour vous, que ce n'est pas clair pour tout un chacun, c'est que l'effort n'a pas été fait pour que cela soit compréhensible ».*

Effectivement, nous avons vu un super PowerPoint, je remarque une nouvelle charte PowerPoint qui a dû être financée par la ville, très jolie, mais à un moment donné, il faut rendre les choses compréhensibles. Quand on discute avec les parents et parentes de Montrouge, il y a des fortes interrogations. On nous baisse les budgets de fonctionnement.

A priori, vous ne saviez pas exactement à quoi ont servi ces lignes de fonctionnement pour les maîtres et maîtresses des écoles primaires de la Ville de Montrouge, des écoles publiques, mais cela a du sens.

Peut-être certains maîtres et maîtresses ne consommaient-ils pas toute l'enveloppe, etc., mais il y a un sens à ces achats. Au-delà du papier blanc que très généreusement, vous avez délivré à ces écoles, il y avait l'achat de manuels scolaires, mais aussi des possibilités pour ces enseignantes et enseignants d'adapter les supports pédagogiques. Finalement, ce sont essentiellement les écoles publiques qui accueillent les enfants à spécificité, PAI, mais aussi avec reconnaissance MDPH. Il y a une forte reconnaissance de tous les DYS-, il y a eu le Covid-19, il y a du travail à faire en ce moment au niveau pédagogique. S'agissant des CMP, on connaît les listes d'attente énormes. En matière de prévention, beaucoup de ces enfants, beaucoup de foyers n'accèdent pas au minimum de prévention et de soins médicaux et paramédicaux. Tout l'effort est porté sur ces personnes très valeureuses et qu'on remercie chaudement dès qu'on le peut, mais effectivement, il y a une forte interrogation sur cette baisse.

Vous dites que d'autres lieux de la ville ont subi cet effort économique. Nous voulons savoir où vous avez également effectué des économies et avoir lecture de votre stratégie et de vos priorités.

La priorité, est-ce le commerce à Montrouge ? Est-ce de déplacer des plates-bandes dans les jardins, avec moins d'espace pour les enfants pour courir ? Est-ce que la priorité est de garder, comme à Jules Ferry, un parc de style versaillais, qui n'est plus du tout adapté aux normes et à nos enfants ? Nous avons de nouvelles constructions adaptées seulement aux petits-enfants. Des parcs restent vite parce que plus du tout adaptés, ni aux enfants d'un certain âge, ni à nos aînés. Les bancs sont vieillissants, sales et quelquefois pas du tout adaptés au repos des personnes âgées.

Où sont les économies faites par ailleurs ?

M. le Maire.- Mme HUET nous demande quelles sont les dépenses en matière scolaire et animation.

Je voudrais rappeler, nous l'avons déjà dit, c'était notre grand débat lors du budget primitif, que 30 % sont consacrés à l'éducation, en fonctionnement.

Vous demandez nos priorités, c'est très clair. Il y a aujourd'hui un effort très important de la Ville pour permettre aux enfants de mieux grandir, depuis la petite enfance jusqu'à la maternelle.

Quand on doit se serrer la ceinture et faire des économies, nous n'avons pas d'autres choix, évidemment, cela porte sur le budget de l'éducation, mais pas seulement.

Je comprends qu'à chaque fois, vous souhaitez nous interroger là-dessus, mais il est évident qu'en matière d'éducation, notamment dans les dépenses courantes, il a été choisi et décidé de réduire notre train de vie, cela paraît logique. Nous le faisons aussi en matière de dépenses d'énergie, de sobriété, etc. Nous avons travaillé avec les associations, notamment les mieux dotées, avec elles et en accord avec elles, pour réduire la voilure.

Nous avons débattu de ce plan d'économie en début d'année dernière. Nous ne référons pas le débat, mais il est évident que nous sommes engagés dans cette dynamique de réduction des dépenses.

Sur les animateurs, nous avons inscrit au BP des crédits dédiés pour continuer de réenchanter la filière, comme on l'a dit. Et cela a un coût.

Pour les dépenses scolaires, nous avançons, nous améliorons les choses, en ayant toujours l'objectif de maîtriser les dépenses.

Mme COLAVITA.- Pour les animateurs, je souligne qu'en fin d'année, nous avons quand même augmenté le nombre d'animateurs. Vous pouvez le voir, pour ceux qui ont des enfants, dans les écoles, nous avons beaucoup plus d'animateurs. Nous sommes encore un peu tendus sur la pause méridienne, mais la situation s'est bien améliorée. Avec l'aide des ressources humaines, nous continuons les recrutements sans cesse. En fin d'année, nous sommes plutôt satisfaits du nombre d'animateurs que nous avons. Même si nous pouvons encore nous améliorer, car la filière est tendue au niveau national, c'est quand même plutôt positif.

Sur l'aspect dotation, nous avons annoncé avec M. le Maire au dernier Conseil municipal que nous lancerions un groupe de travail avec des représentants des directions d'école, des représentants des parents et l'Éducation nationale elle-même, l'IEN. C'est ce qui a été fait. Nous avons eu deux réunions, une première réunion très constructive, puisque nous avons tout mis à plat, et nos dépenses et l'augmentation des prix, et notre position par rapport à un budget que nous devons respecter et qui est conjoncturel et compliqué, et les écoles, en leur faisant comprendre quelles étaient les dépenses incompressibles et comment nous pouvions avancer ensemble.

Cela se passe plutôt très bien. Nous nous sommes revus il y a 15 jours, nous avons pris des décisions ensemble, c'est-à-dire tant avec les parents qu'avec l'Éducation nationale et avec les

services de la mairie, qui travaillent énormément pour faire en sorte que ces dépenses soient optimisées, mais qu'elles correspondent au plus près des demandes des enseignants et des parents.

Nous devons nous revoir pour sceller un nouveau dispositif et un nouveau modèle de fonctionnement pour le budget de 2024. À la rentrée 2023, nous verrons comment ce groupe de travail aboutira pour peut-être proposer une nouvelle manière de dépenser cet argent, ce budget étant nécessairement mis en perspective avec la conjoncture, qui est compliquée.

Nous avons décidé de faire un pas l'un vers l'autre, l'Éducation nationale fait un pas vers nous et nous faisons un pas vers eux, et nous devrions trouver un compromis favorable pour tout le monde.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
CONTRE	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

5 - Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Rapporteur : M. TAKI

Délibération n°2023-36

M. TAKI.- La taxe locale sur la publicité extérieure a été instaurée par la loi de modernisation de 2008.

Cette taxe concerne tout type de supports publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation. Le Conseil municipal a fixé les tarifs de la TLPE, conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les tarifs maximaux ont été fixés par ce code, et en même temps, sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2024 s'élève à 6 %.

La ville de Montrouge a fait le choix, dans le cadre de sa politique de soutien aux commerces, de ne pas taxer les enseignes inférieures à 7 m².

Le tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 est donc de 23,30 €*.

Un coefficient multiplicateur s'applique ensuite à ce tarif de référence, suivant les dispositifs et la surface.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver pour 2024 l'évolution des tarifs telle qu'indiquée.

M. TIMOTEO.- Une explication de vote. Mon groupe s'abstiendra sur cette délibération, comme il l'a fait l'an dernier, en cohérence. La cohérence est importante.

En complément, je ferai la même remarque que l'an dernier, sur cette question de la publicité. Il me semble qu'il serait fort utile que l'on puisse avoir une réflexion un peu poussée sur ce sujet, non pas sur les tarifs, mais sur l'impact de la publicité lumineuse dans notre ville et sur la manière, soit de la taxer différemment, pourquoi pas, soit de s'y intéresser d'un peu près.

Ce n'est pas l'objet de la délibération, qui est sur les tarifs, mais je pense qu'il faut aussi inscrire cette politique tarifaire dans une politique plus globale de la place de la publicité dans la ville, et dans le cas de celle-ci, la place que doit tenir la publicité lumineuse, et ses effets délétères sur l'environnement. C'est ce que je voulais rajouter sur ce point.

Mme HUET.- En général, dans notre groupe, nous sommes plutôt contre la publicité, surtout extérieure, cela crée de la pollution lumineuse et cela a un impact sur la biodiversité, l'environnement en général. Surtout, nous avons une question, mais nous sommes pour la taxation.

Pourquoi avoir choisi 7 m² ? Pourquoi 7 et pourquoi pas moins ? À quoi cela correspond-il ? Combien d'enseignes lumineuses dans Montrouge ?

M. CARRÉ.- Cela correspond à la taille standard pour les commerçants de la ville.

HUET.- Cela veut dire que la majorité des commerçants ne sont pas taxés.

M. CARRÉ.- Un maximum ne sont pas impactés.

Mme HUET.- A quoi sert la taxe ?

M. CARRÉ.- Pour faire payer ceux qui utilisent les enseignes supérieures à 7 m². Pour les plus gros.

M. le Maire.- Sur le principe, nous ne sommes pas opposés à la publicité, à partir du moment où elle est régulée et permet aux commerçants de croître et d'embellir, et d'enrichir le budget de la ville. C'est comme dans tous les sujets, il faut trouver un équilibre. Être contre n'a pas de sens, la déployer sans limite n'en a pas non plus, il faut la réguler. Nous avons choisi dernièrement, nous avons délibéré là-dessus, un nouveau prestataire qui s'appelle JCDecaux, qui va installer un mobilier urbain tout neuf, tout beau, avec des dispositifs contenant sanisette, etc., qui sera financé par la publicité et nous nous en félicitons.

M. TIMOTEO.- Et sur la publicité lumineuse, avez-vous une position ?

M. le Maire.- C'est pareil, pour la réguler, il faut que ce soit acceptable et accepté, mais nous n'avons pas d'opposition de principe.

Mme VELOSO.- C'est un plaisir de vous entendre parler du prestataire JCDecaux et de l'installation des panneaux lumineux. Vous aviez dit en Conseil municipal que l'écologie était votre priorité.

Je rapproche vos paroles...

M. le Maire.- Cela peut aller de pair.

Mme VELOSO.- C'est complètement décalé par rapport à ce qui se passe actuellement, avec les enjeux actuels.

M. le Maire.- Chacun son point de vue. Nous sommes dans une économie de marché, laquelle doit être régulée, et moi, je l'accepte. Je ne suis pas pour la décroissance, bien au contraire.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- Indépendants Montrouge votent pour, avec la majorité. Ils sont pour la publicité ! Je les félicite.

M. BOUCHEZ.- Les remarques faites par les autres groupes sont justes et pertinentes sur le fond. C'est plus sur ce sujet qu'il faudrait se pencher. Nous ne nous battons pas sur les tarifs.

M. le Maire.- Très bien.

6 - Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2024

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2023-37

M. CARRÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil municipal de la commune a instauré la taxe de séjour par délibération du 4 mars 2009 à compter du 1^{er} janvier 2010.

(Lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Merci, Monsieur CARRÉ.

Y a-t-il des questions ?

Madame HUET.

Mme HUET.- Merci. J'ai plusieurs questions. Combien d'hébergements sont-ils concernés pour chaque catégorie ? Je ne pense pas que l'on ait de palace à Montrouge, mais peut-être des hôtels, 5, 4 ou 3 étoiles.

Pourquoi n'avez-vous pas choisi de faire un tarif qui serait le même pour tout le monde, c'est-à-dire un pourcentage applicable, peu importe l'hôtel, qui serait fonction du prix. Par exemple, j'ai regardé pour un hôtel de tourisme 3 étoiles, on est à 135 € la nuit, cela fait un taux de taxation à 1,19 %. Pour ceux qui ne sont pas dans une catégorie, le tarif proposé est de 1 %. Pourquoi cette différence ? Pourquoi ne pas avoir le même tarif pour tous ?

M. le Maire.- Seriez-vous favorables à ce que nous ayons des palaces à Montrouge ?

Mme HUET.- Je pense que vous connaissez la réponse à votre question.

M. le Maire.- Dommage, ce serait bon pour les finances de la ville...

Mme VELOSO.- Où les locations saisonnières apparaissent-elles ? Sur quel montant sont-elles taxées ? Je rappelle que certaines grandes villes interdisent maintenant les locations saisonnières. On voit que les promoteurs immobiliers bétonnent sauvagement la ville depuis plusieurs années, au grand désarroi de nombre de Montrougiens et Montrougiennes, pour la plupart, ce sont des logements de luxe automatiquement mis en location saisonnière.

M. le Maire.- M. CARRÉ, sur Airbnb et les hôtels.

M. CARRÉ.- Vous avez annoncé le chiffre de 30 000 € pour le montant de la taxe de séjour payée par les Airbnb...

M. le Maire.- Ce n'est presque rien.

M. CARRÉ.- Je n'ai pas la liste des hôtels. En 4 étoiles, vous avez Novotel Mercure, en 3 étoiles, Ibis, et Ibis budget pour l'hôtel de tourisme 2 étoiles. Je n'ai pas le nombre total d'hôtels par catégorie.

Vous voudriez le même tarif pour tous : je ne suis pas tout à fait d'accord. Je rejoins ce que vous avez dit tout à l'heure. Cela dépend du type d'hôtel et du coût des nuitées.

M. le Maire.- Merci beaucoup.

Mme VELOSO.- Je n'ai pas bien compris le tarif pour les locations saisonnières : où apparaît-il dans le tableau ?

M. CARRÉ.- Il n'apparaît pas du tout dans ce tableau, et pour cause, c'est le Airbnb, et c'est autre chose par rapport aux hôtels classiques. C'est dans le 1 %.

M. le Maire.- Vous avez les réponses techniques.

Madame VELOSO, vous avez fait allusion aux promoteurs qui envahissent la ville. Notre ville a toujours bâti. Je crois que vous observez qu'il y a une crise du logement. Vous ne pouvez pas le matin nous demander de construire plus de logements et répondre aux besoins des habitants, et le soir, nous dire que les promoteurs construisent trop.

La ville se reconstruit sur elle-même. Des propriétaires privés vendent leurs biens, soit des immeubles, soit des maisons, et respectent la règle d'urbanisme. La ville se reconstruit, s'embellit, offrant ainsi aux Montrougiens et Montrougiennes des solutions nouvelles. Il y a de plus en plus de logements sociaux ou libres, pour le plus grand bien de chacun.

La ville s'embellit, nous pouvons tous nous en féliciter. Une ville qui ne prépare pas l'avenir se dégrade. Nous ne voulons pas que Montrouge se dégrade. Nous voulons permettre à des Montrougiens de se loger dans les meilleures conditions, c'est pourquoi les choses avancent dans le bon sens.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

7 - Création de tarifs pour l'offre de séjours de vacances et de sorties séniors

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2023-38

Mme FAVRA.- Nous vous proposons une création de tarifs pour l'offre des séjours de vacances et des sorties seniors. Cette offre est portée en 2023 par le budget de la ville, dans la perspective d'une programmation bien plus diversifiée d'actions autour du bien vieillir pour 2024.

Dans cette attente, nous vous proposons la tarification des séjours de vacances et sorties du second semestre 2023.

Il vous est donc proposé de maintenir la structure tarifaire existante, la programmation de ces prestations fera l'objet d'une information aux seniors en début d'été.

Ils pourront s'inscrire dans les mêmes conditions cumulatives que les autres années, à savoir être âgé de 62 ans et plus, être à la retraite, vivre à Montrouge, avis d'imposition sur le revenu, avec les adresses fiscales à Montrouge, et justificatif de domicile de moins de trois mois.

Concernant les séjours de vacances, la tarification est appliquée au taux d'effort selon le barème figurant dans la délibération.

Je vous laisse, chers collègues, en prendre connaissance, mais je pense que vous l'avez déjà lu.

Concernant les sorties à la journée elles seront proposées avec les conditions financières suivantes :

- 38,50 € par personne ;
- 10 € pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle du CCAS ;
- la gratuité pour les accompagnants d'un bénéficiaire justifiant d'un besoin de tierce personne ;
- le tarif non subventionné en cas de disponibilité pour les personnes accompagnantes, hors critères énoncés ci-dessus.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la création des tarifs pour l'offre des séjours de vacances et sortie des seniors.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA, pour ces tarifs. Des questions ?

M. BOUCHEZ.- Effectivement, on retrouve ce qui existait auparavant au CCAS, puisque c'est passé du CCAS au niveau du budget de la ville.

Par le passé, un bilan était fait au CCAS de ces opérations.

J'aimerais que l'on garde cette possibilité, cette présentation des résultats, au Conseil, tant sur la participation par strates et de la comparaison par rapport à la population montrougiennne, qu'on ait des présentations détaillées sur les résultats, qu'on puisse en tirer des enseignements.

Comme je vous l'avais indiqué en réunion AP3C, j'aimerais que nous ayons une présentation du projet offre de loisirs et de l'ensemble de la politique seniors par Mme Coriou-Dupuy, la nouvelle directrice qui avait été nommée pour cette mission.

Je vous renouvelle cette demande.

M. le Maire.- Merci. Madame HUET.

Mme HUET.- Pour notre groupe, nous considérons que pour les deux premiers quotients sociaux – inférieur ou égal à 700 € par mois, ou supérieur à 700 € et inférieur ou égal à 903 € par mois – , en réalité, le coût du séjour devrait être pris en charge entièrement et que la personne ne devrait rien avoir à payer. C'est un principe pour nous.

En réalité, il y a évidemment le prix de la sortie, mais aussi le prix de tout ce qui vient autour : l'achat de vêtements appropriés ou autres, etc. La personne qui a un quotient social de l'ordre de 700 € a déjà des coûts. Nous considérons que le séjour devrait être pris en charge entièrement. C'est pour le premier point.

Et pour le deuxième, j'imagine que vous l'avez vu venir, mais les conditions cumulatives pour les autres années sont d'être âgé de 62 ans et d'être à la retraite. Il y a eu une petite réforme. La retraite est maintenant à 64 ans. Peut-être que quand vous l'aviez fait, vous étiez contre et que vous espériez que la réforme de la retraite ne passerait pas.

En attendant, ces critères sont cumulatifs, donc comment faire ?

M. le Maire.- Merci, Madame.

D'autres questions ou remarques ?

Mme CLAQUIN.- Merci Monsieur le Maire.

C'est pour expliquer aussi notre vote, dans la mesure où, bien évidemment, il est effectivement très positif de pouvoir soutenir de tels séjours. Néanmoins, comme les deux interventions précédentes l'ont souligné, on perd en information et en débat par rapport à la situation antérieure.

Ce qui fait que les personnes en l'occurrence, maintenant les membres du Conseil municipal dans son ensemble, qui sont amenées à voter sur cette délibération n'ont pas accès aux mêmes informations, il n'y a pas la même possibilité et qualité d'échange et de débats avant de se prononcer sur les tarifs.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire.- Merci Madame CLAQUIN. Plus de questions ?

Mme FAVRA vous répond.

Mme FAVRA.- Je suis entièrement d'accord avec vous, Monsieur BOUCHEZ la proposition de bilan. Je crois qu'un bilan est très important, justement pour faire évoluer des situations et monter en compétence des propositions.

Donc, nous aurons bien sûr un bilan sur cette participation. D'abord, en 2024, pour faire évoluer d'autres critères. Sachant que cette année, ces tarifs reposent uniquement sur les 3 500 seniors inscrits au secteur loisirs du Comité d'action sociale. Et c'est pour cela d'ailleurs que nous avons inscrit « être âgé de 62 ans », parce que le fichier a inscrit des personnes qui étaient âgées de 62 ans à l'époque. Nous n'avions pas anticipé pour l'âge de la retraite de 64 ans, mais nous verrons comment nous allons faire évoluer tout cela. Il est évident qu'on est à la retraite à 64 ans, excepté d'autres régimes spéciaux. Nous ne rentrerons pas dans ce débat politique national.

Je voulais également vous dire que nous avons, pour la gratuité, et je réponds à Mme HUET, si un senior ne peut pas payer 20 % du coût de séjour, il peut être aidé par le Comité d'action sociale dans le cadre des aides. Je pense que chacun pourra aller vers des séjours de vacances ou des sorties qu'il souhaite, sachant qu'il y a toujours un complément et un accompagnement du Comité d'action sociale, fait pour cela, pour aider les plus démunis ou ceux qui n'ont pas de possibilités de s'évader.

Donc, rassurez-vous : la gratuité n'existe pas là, mais elle existe dans une autre procédure, celle des commissions de secours ou autres, et qui sera tout à fait favorable pour ouvrir ce genre de débat.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des questions.

Il est évident que nous reviendrons au sein de ce Conseil pour vous présenter la programmation que nous sommes en train de construire pour 2024. Mais nous avons souhaité, au sortir du Covid, pouvoir proposer à des seniors de Montrouge de s'évader lors de ce dernier semestre 2023. Je pense ce que nous allons poursuivre cette démarche pour 2024, en montant un programme bien plus ambitieux, qui permettra à chacun de nos seniors de trouver d'agréables séjours ou d'agréables conférences.

M. le Maire.- Merci, Madame FAVRA.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

8 - Redevance d'occupation provisoire domaine public sur les ouvrages des réseaux de transport distribution électricité

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-39

M. MOULY.- C'est une délibération qui encadre les redevances d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution électrique. En plus du SIPPÉREC, nous avons la possibilité d'avoir une redevance annuelle dite provisoire. Vous avez les formules qui rentrent dans le cadre du décret 2015-334 du 25 mars 2015.

Nous devons faire une réactualisation.

M. le Maire.- Questions sur ces redevances ?

Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

9. Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement pour l'opération Ginoux Gautier

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-40

M. le Maire.- Comme nous l'avons déjà fait, nous vous proposons de lisser l'APCP Ginoux Gautier. Cela permet de vous montrer la manière dont l'opération se déroule d'un point de vue financier.

Vous savez que cette année 2023, une part importante des travaux a démarré pour 3,815 M€, et en 2024, nous aurons le solde à hauteur de 7 M€, sachant que l'opération doit se terminer fin 2024.

Sur cette nouvelle présentation de l'APCP Ginoux Gautier, des questions ?

Monsieur BOUCHEZ ?

M. BOUCHEZ.- Je profite de ce point pour une question peut-être plus générale. Vous connaissez mon attachement à l'accessibilité, au handicap.

Je renouvelle ma demande d'attention, même pendant les travaux, pour que les trottoirs soient accessibles, non seulement, d'ailleurs, pour les personnes en fauteuil, mais aussi pour les personnes qui ont une déficience visuelle.

Je le signale, parce qu'il y a un cas très concret sur l'avenue de la République, côté nord, actuellement en cours. Nous avons vu cela avec M. MAGRO. Il y a, parfois, et je l'ai signalé à M. MOULY, des passages extrêmement étroits, simplement dû au fait que des boîtes, mises par Enedis ou autres, prennent 20 ou 30 cm sur le trottoir.

Ne comptez pas simplement quand vous faites un trottoir, en disant qu'il y a 1,50 mètre, si 30 cm sont mangés par des boîtes, ou une descente de gouttière, tout simplement, ou un poteau, même si vous faites attention aux poteaux, c'est bien, on y arrive. Ce n'est peut-être pas l'objet de la délibération, mais je profite de ce vote sur les travaux pour bien dire de faire attention et de bien demander aux personnes qui travaillent de ne pas poser les palettes n'importe comment. Actuellement, rue de la Vanne, des efforts ont été faits, je vous en fais grâce. Je suis allé voir sur place. Jusqu'au n°11 de la rue de la Vanne, c'est parfait. La rue de la Vanne fait plus que 11 numéros.

Je voulais vous faire juste cette remarque.

M. le Maire.- Merci Monsieur BOUCHEZ. Nous avons eu le débat en AP3C, je vous réitère notre volonté qu'il y ait la meilleure accessibilité possible pendant les travaux. C'est plus compliqué quand il y a des travaux, il faut le reconnaître.

Monsieur MOULY, vous voulez dire quelque chose ?

M. MOULY.- À chaque fois qu'un de nos collègues nous fait remarquer un souci d'accessibilité, nous nous en occupons. Sur République nord, notamment, puisque nous en parlions, nous avons regardé ce qu'il était possible de faire il y a deux jours. Nous sommes en train de trouver une solution. Entre les réseaux qui sortent et les boîtes Enedis, pour être tout à fait clair, Monsieur BOUCHEZ, des associations de malvoyants sont en train de saisir des personnes auprès des plus hautes sphères de l'État pour régler le problème.

Il y a un double problème : ce n'est plus au sol, mais à mi-hauteur, pour certaines. Ils n'arrivent donc pas à les détecter, même avec leur canne. Pour cela, la mairie ne peut rien faire car c'est un ATU.

M. le Maire.- Merci, nous passons au vote.

(Mme VELOSO demande la parole.)

M. le Maire.- Vous le ferez après.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. BOUCHEZ.- Nous nous abstenons.

M. le Maire.- Les deux autres groupes votes contre.

Vous êtes contre Ginoux Gautier ?

Ce n'est pas grave...

Mme VELOSO.- Vous m'avez dit que je pouvais prendre la parole juste après, est-ce possible ?

Je ferai court, tout le monde a envie que cela se termine vite ce soir, j'imagine. On redit des choses que vous avez déjà entendues, mais c'est bien de les dire au bon moment. Je rejoins M. BOUCHEZ quant à une très forte vigilance quand les voies sont en travaux, surtout quand cela dure. Mon fils est temporairement en fauteuil roulant. C'est difficile de passer d'un trottoir à l'autre.

Même quand on pense que cela a été aligné, il y a des contrastes de 1 ou 2 cm. On est complètement bloqué. On peut avoir peur. Et encore, mon fils a un adulte pour le remettre à niveau sur le trottoir, avec les voitures qui passent à toute vitesse.

Là, je parle de l'accès aux travaux de Barbara, en haut d'Henri Ginoux, en effet, beaucoup de trottoirs – cela dure depuis un moment – ne sont pas bien refaits. C'est du temporaire qui dure. C'est utile pour tout un chacun.

Ce sont des détails, mais c'est important dans la vie quotidienne, surtout lorsque les travaux durent.

Autre chose sur les détails pénibles dans la vie quotidienne : les commerçants affectés par ces travaux. Cela se fait dans de nombreuses villes, il serait bien de mettre un panneau en entrée de rue en disant que les commerçants continuent de travailler. Je pense à la boutique de l'Ourson, pour rendre bien visible que sa boutique est ouverte. Cela peut être assez déprimant, post Covid, etc., de voir tout d'un coup sa rue un peu bouchée, avec beaucoup de bruit. Il faudrait au moins bien signaler pour que la chalandise soit bien marquée.

Je rappelle –que vous disiez que l'écologie était votre priorité. Effectivement, c'est bien de communiquer, il n'y a pas de souci, qu'au niveau d'un territoire, d'une collectivité territoriale – et quelle collectivité territoriale, une municipalité très proche de ses habitants et habitantes –, sur le plantage des arbres. C'est bien d'en planter beaucoup. Mais comment les planter, quelle espèce

planter ? Vous m'aviez rétorqué la dernière fois qu'il y avait un parking sur cet espace, qui ne permettait pas de planter des arbres en pleine terre.

Vous communiquez sur le nombre d'arbres plantés, dont un bon nombre seront dans des bacs, avec très peu d'utilité. Sur un parking, on peut mettre de la terre et planter des arbres en pleine terre, et avec une belle hauteur.

Vous voulez que je m'arrête là ?

Je m'arrête là.

M. le Maire.- Merci.

Mme RABIER.- Vous pouvez regarder dans les Montrouge Magazine ou dans les communications sur les différents projets, nous précisons à chaque fois le nombre d'arbres que nous planterons en pleine terre. Nous précisons le type d'arbre que nous mettons, non pas par espèce, mais par strate, par hauteur. Vous avez toutes ces informations projet par projet.

M. le Maire.- Nous avons une connaissance très fine de nos... 3 500 arbres ? Combien y en a-t-il ?

Mme RABIER.- Je suis nulle en chiffres... Il y en a beaucoup. Nous nous sommes dotés d'un logiciel de suivi et chacun de nos arbres est répertorié, analysé, et sa santé est suivie individuellement. Cet outil est opérationnel depuis quelques mois.

Mme HUET.- Permet-il de suivre le nombre d'arbres arrachés ?

M. le Maire.- Nous en plantons beaucoup.

Nous avons annoncé 600 arbres, nous en avons presque fait la moitié. Le nombre d'arbres augmente à Montrouge. Ils sont bien gérés.

N'est-ce pas, Madame RABIER...

Mme RABIER.- Sur la voie publique, il peut arriver qu'on en enlève, ce n'est pas un grand plaisir, mais ils font l'objet d'un diagnostic phytosanitaire et présentent un danger.

Nous sommes malheureusement obligés de retirer certains sujets de la voie, pour la simple raison que s'il y a une tempête ou un coup de vent, il peut y avoir des blessés, et il n'est pas question d'être responsable de ce genre de choses.

M. le Maire.- Je ne peux pas m'empêcher de le dire. Nous avons transplanté de nombreux platanes. Que n'avons-nous entendu sur les platanes... M. TIMOTEO est allé devant le tribunal administratif pour nous faire condamner !

M. TIMOTEO.- J'y retournerai s'il le fallait.

M. le Maire.- Ces platanes sont magnifiques. Allez dans le parc Metton, ce sont les plus beaux arbres du parc. Nous en sommes très fiers. Personne ne croyait qu'on pouvait transplanter des platanes de 30 ans ou 40 ans d'âge. Cela s'est fait. Vous pouvez le dire et le redire, mais nous avons transplanté une bonne cinquantaine de platanes dans le parc et ils sont magnifiques. Il faut le dire, parce que personne ne le dit. Il faut parfois dire ce qui marche bien à Montrouge.

Nous aimons les arbres, nous les protégeons, nous les entretenons. Quand ils sont morts, nous les remplaçons.

Nous sommes très fiers de nos 3 500 arbres.

M. BOUCHEZ.- Vous avez raison, Monsieur le Maire, c'est une opération formidable. En effet, 30 arbres ont été déplacés, cela a coûté 300 000 € à la commune, il faut quand même le préciser (10 000 € par arbre). Ils vivent encore et c'est très bien.

M. le Maire.- C'est très important.

M. BOUCHEZ.- Ne dites pas que c'est nouveau. Si vous allez au jardin Albert Kahn, vous avez aussi des arbres qui ont été déplacés. C'est tout à fait possible. D'ailleurs, c'est bien pourquoi cela avait été demandé. Ceci étant, je me réjouis que les arbres soient en bonne santé. Je souhaite que ceux qui restent sur la partie de la place Jean Jaurès jusqu'à la gare de Châtillon Montrouge ne bougent pas et qu'ils soient aussi respectés et conservés.

M. le Maire.- J'aime quand vous nous félicitez.

Monsieur PASTEAU, allez-y. M. BOUCHEZ vous a interrompu !

M. PASTEAU.- Ce que vous avez dit, Madame RABIER, est intéressant. J'ignorais l'existence de ce logiciel qui répertorie les arbres de la ville. Je pense que c'est une donnée d'intérêt public qu'il conviendrait de publier régulièrement et qui intéresserait les gens.

M. le Maire.- Bien sûr. M. PASTEAU veut tout savoir ! En temps et en heure, nous vous le donnerons.

SPORT

1 - Subventions accordées aux associations sportives

Rapporteur : M. VERZEELE

Délibération n°2023- 41

M. VERZEELE.- C'est la délibération annuelle concernant les clubs qui jouent en national. Ces subventions sont calculées par rapport au remboursement des frais de déplacements liés à ces compétitions. Le total, cette année, s'élève à 55 737 €, dont 18 000 € pour Montrouge Football Club, 58 024 € pour le Stade municipal de Montrouge, 10 587 € pour les Phoenix de Montrouge, le club de frisbee, et 21 226 € pour le CAM hockey et tennis.

M. le Maire.- Des questions ?

Mme VELOSO.- Même remarque pour la politique pour les séniors, et sur les délibérations ayant trait à des financements. On a un financement complémentaire, nous n'avons pas de perspective pour savoir quelles sont les subventions globales attribuées à ces différents clubs.

M. VERZEELE.- Les subventions annuelles ont été votées en décembre.

Mme VELOSO.- Les complémentaires ?

M. VERZEELE.- Ce sont des remboursements de frais des équipes qui jouent en national, qui sont calculés ainsi : un forfait pour l'hôtel, un forfait pour la nourriture et des forfaits pour les déplacements.

Mme VELOSO.- Pour les sportifs de haut niveau ?

M. VERZEELE.- Pour les clubs jouant en national.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. VERZEELE ne prend pas part au vote.

PETITE ENFANCE

1 - Approbation de l'avenant n°15 à la convention de partenariat avec l'association Le chemin des enfants pour le versement d'une subvention

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2023-42

Mme FAVRA. - C'est un avenant un peu marronnier, puisque le numéro 15 qui vous est proposé est l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Le chemin des enfants, pour le versement d'une subvention. Nous vous proposons le renouvellement de la convention au titre de l'année 2023 et nous précisons le montant de la subvention prévisionnelle estimée sur la consommation réelle au titre de l'année 2022, pour 33 enfants Montrougiens accueillis.

Cet établissement est agréé pour 60 places depuis l'accord donné pour l'extension du nombre de berceaux.

Le total des heures réalisées en 2022 s'élève à 39 740,50 heures. Le taux horaire est fixé, comme chaque année, à 0,77 € par heure, soit un budget prévisionnel de 30 580,17 €.

Le montant prévisionnel établi pour l'année 2022 s'élevait à 29 849,05 €, calculés à partir d'un tarif horaire forfaitaire de 0,77 sur la base de la consommation réelle de 2021 pour 38 enfants Montrougiens accueillis, soit un montant de 38 765 heures.

Ce montant définitif de la subvention 2022 doit être également ajusté en fonction de la différence constatée entre le montant définitif de la subvention due au titre de l'année 2022, calculé sur la base de l'activité réelle de l'association, soit 39 745,50 heures subventionnées pour un montant de 0,77 € de l'heure, soit un total de 30 580,17 €, et le montant prévisionnel alloué pour ce même exercice de 29 849,05 €, soit un moins-perçu de 731,12 €.

Compte tenu de ce moins-perçu, de 731,12 € et du montant du budget prévisionnel 2022, soit 30 560,17 €, le montant total de la subvention à verser au titre de l'année 2022 s'élève donc à 31 311,28 €.

En conclusion, il est proposé d'approuver l'avenant.

M. le Maire.- Des questions ?

Mme VELOSO.- Nous avons demandé, sur les critères d'attribution des places en crèche pour ces berceaux aux parents et parentes de la Ville de Montrouge, qu'il y ait plus de transparence. Sur quels critères les places sont-elles attribuées ?

Par ailleurs, il y a eu des rapports, des enquêtes récemment sur la façon dont nos tout-petits sont accueillis dans ces crèches collectives. Je voulais savoir comment vous mettez en place quelque chose pour bien surveiller au cours de l'année – puisque la mairie est responsable, elle donne bien de l'argent pour ces différents berceaux – que nos tout-petits sont bien accueillis dans ces différents établissements privés ?

Mme HUET.- Vous avez marqué qu'il y avait 38 enfants Montrougiens accueillis en 2021 et 33 cette année. Est-ce qu'il y a un nombre de places réservées aux enfants montrougiens ? Quels sont les critères d'attribution ? Comment cela fonctionne-t-il, pourquoi cela change-t-il ?

Mme FAVRA.- Je rappellerai que cet établissement est agréé par la protection maternelle infantile et par la CAF. C'est un établissement surveillé au niveau sanitaire et de l'encadrement. Nous avons des instances, dans le cadre du département, qui nous permettent bien évidemment de contrôler ce qui se passe dans ces établissements, d'ailleurs, tout comme dans les nôtres et tout comme les entreprises privées qui ont des crèches.

Les critères sont qu'il s'agit simplement de Montrougiens qui sont inscrits sur liste d'attente et qui se sont inscrits au Chemin des enfants et qui ont obtenu une possibilité d'accueil pour leurs enfants.

En 2021, 38 Montrougiens inscrits ont connu l'accueil dans cette structure. En 2022, il y en a eu 33.

Je vous rappelle que le dispositif d'accueil du jeune enfant dure trois ans et que toutes les années, des bébés qui arrivent et des enfants de trois ans partent vers l'école. Il y a peut-être eu 5 enfants partis vers l'école et 5 bébés qui ont poursuivi. On ne peut pas dire que 38 enfants sont rentrés en 2021.

Il faut reprendre cela dans sa globalité.

Il n'y a pas de critères, c'est une liste d'attente qu'ils ont, et en fonction du choix....

Je vous rappelle que, non pas pour l'association Le Chemin des enfants, mais d'une façon générale, le bloc communal pour la petite enfance n'est pas une compétence obligatoire, et que nous avons choisi justement d'améliorer et d'accueillir l'ensemble des familles pour avoir une place en crèche.

Cette crèche permet aussi de couvrir un peu plus les attentes de nos Montrougiens, puisque nous subventionnons à 0,77 € par heure les petits Montrougiens qui fréquentent cette structure.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F.

		DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. le Maire.- S'abstiennent les deux groupes Montrouge écologique et solidaire et Montrouge en Commun.

M. TIMOTEO.- Non. Nous votons pour.

CULTURE

1 - Attribution de bourses de participation aux artistes du 67^e Salon de Montrouge

Rapporteur : Mme AUBRY

Délibération n°2023-43

Mme AUBRY.- Il s'agit d'une délibération dans laquelle Montrouge souhaite confirmer son engagement pour le soutien à la jeune création contemporaine, en versant des bourses de participation aux artistes qui seront sélectionnés au prochain salon, qui aura lieu du 6 au 29 octobre 2023.

Ces bourses sont à hauteur de 800 €. Comme vous le saviez, précédemment, avant l'arrivée du nouveau commissaire d'exposition l'an passé, les artistes percevaient des bourses dites de production, d'environ 500 € par artistes lors de leur participation au salon. Certains se voyaient octroyer également un prix, il y avait le prix de la ville, le prix DAGP, le prix du Département.

Ils n'étaient pas traités tous sur un pied d'égalité, puisqu'il y avait une sélection dans la sélection.

C'est ce à quoi nous voulons remédier avec cette somme de 800 € qui est notamment financée par des subventions attribuées par le ministère de la Culture et la DAGP. C'est un montant permettant d'assurer une meilleure équité entre tous les artistes présents au salon, qui leur permet d'avoir une rémunération sans qu'il y ait de discrimination entre eux et sans autres conditions que leur participation au salon, alors même qu'ils ont déjà répondu à un strict processus de sélection.

Vous avez la liste des bénéficiaires, 36 artistes, de ce montant de 800 €. Il vous est proposé d'approuver le versement de ces bourses.

M. PASTEAU.- Je visiterai le Salon de Montrouge avec plaisir, comme chaque année. J'ai eu aussi le plaisir, il y a quelques semaines, d'assister à l'inauguration d'un nouveau jardin nommé d'après Pablo Picasso, ce qui pose encore des questions, vu ce qu'on sait du personnage. Certes, il avait vécu sur place, ce qui établissait un lien historique direct, néanmoins, nous sommes à une époque où on doit faire attention, on n'a plus l'excuse de l'ignorance, faire attention à garder en tête ce genre de considération.

C'est pourquoi, en regardant la liste des bénéficiaires de ces bourses, nous nous sommes demandé s'il y a une parité. Est-ce qu'il y a eu un effort visant à donner aux femmes la même visibilité que les hommes ? D'après ce que nous avons pu comprendre des prénoms, ce n'est pas tout à fait le cas. Avez-vous un commentaire là-dessus ?

C'est devenu quelque chose d'assez important pour nous et nous voterons contre, en l'absence de parité.

M. BARCESSAT.- Il y avait la possibilité aussi pour les artistes de vendre leurs œuvres dans une vente aux enchères qui n'a pas eu lieu l'an dernier. Est-ce exceptionnel ou est-ce que cela va être repris ? C'est aussi, pour des jeunes artistes, une occasion d'avoir à la fois une reconnaissance, et surtout, une source de revenus supplémentaires.

Mme AUBRY.- Sur le processus de sélection, tous les ans, un grand nombre de candidats se présentent à la sélection du Salon de Montrouge. Un premier filtre est appliqué, qui tient compte des dossiers. C'est un filtre sur la qualité artistique des dossiers. Ensuite, un comité de sélection a été déterminé par le nouveau commissaire artistique Guillaume Désanges, et sélectionnera en prenant en compte notamment le principe de la parité.

Ce n'est pas le seul critère mais cela en est un, cela en fait partie.

Concernant la vente aux enchères, depuis l'année dernière, elle n'existe plus, puisque cela a été un choix délibéré de moderniser l'approche que nous avons du prix d'une œuvre. Cela n'empêche pas... L'idée était de ne pas donner une fausse cote au départ, puisque les œuvres qui étaient vendues aux enchères avaient un prix de départ qui n'était pas forcément celui auquel aurait pu prétendre l'artiste si on s'était adressé à lui directement.

Nous avons choisi de ne plus mettre en œuvre cette vente aux enchères. En revanche, cela n'empêche personne, vous et moi, de s'adresser aux artistes et de pouvoir acquérir leurs œuvres.

Nous en ferons peut-être une plus grande publicité cette année.

M. PASTEAU.- Je n'ai pas compris s'il y avait une parité au sein de la liste ?

Mme AUBRY.- A priori, oui.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
------	---	--------------------------------

M. TIMOTEO.- Pour rebondir sur ce que disait Mme AUBRY sur la question des ventes aux enchères et des motifs ayant prévalu à ce choix, je peux entendre qu'il y a un problème de décote, si j'ai bien compris.

Mme AUBRY.- Ce n'est pas forcément une question de décote, mais de savoir fixer le prix de départ. Quand vous êtes un jeune artiste, vous ne connaissez pas forcément le prix de départ, c'est ce que veut bien mettre l'acquéreur.

M. TIMOTEO.- Certes, mais l'esprit de cette vente aux enchères était aussi de pouvoir rendre accessible l'art à tous, et donc, de permettre au plus grand nombre de Montrougiens ou de non Montrougiens, puisque la vente aux enchères était ouverte, d'acquérir une œuvre, de l'avoir chez eux, de contribuer à la diffusion de l'art partout, indépendamment de son niveau financier, et dans une démarche non élitiste dans son esprit.

C'est dommage que l'on ne reste pas dans cet esprit. L'art pour tous, accessible pour tous, pour que chacun en profite au jour le jour.

Mme AUBRY.- Je suis parfaitement d'accord avec cela, nous avons peut-être mal communiqué sur cette histoire l'année dernière, mais notre idée n'était pas d'exclure les Montrougiens de l'acquisition d'œuvres, bien au contraire, mais de ne pas créer d'emblée un biais dans les prix. Nous essaierons de communiquer un peu mieux l'année prochaine, cette année, en l'occurrence, pour la possibilité donnée à tous d'acquérir une œuvre.

M. Le Maire - Il faut ajouter que nous avons un nouveau curateur qui s'appelle Guillaume Désanges, président du palais de Tokyo, avec lequel nous avons fait le bilan de cette vente aux enchères, et nous avons considéré ensemble que ce n'était pas toujours valorisant pour les artistes qui entrent. Ce n'est pas un bon moyen pour eux d'entrer sur le marché. En réalité, le premier acquéreur était souvent la Ville, elle peut acquérir autrement. En réalité, assez peu de Montrougiens accédaient à l'art contemporain.

La vérité est que ce n'était pas forcément le succès que l'on dépeint. Peut-être faut-il inventer une formule un peu différente, nous verrons. À ce stade, notre curateur n'était pas partisan de cette affaire. Comme c'est quelqu'un de valeur et qu'il a beaucoup de projets, celui-là ne continue pas pour les années qui viennent.

2 - Création d'un tarif spécial pour des spectacles présentant un caractère d'exception d'un point de vue artistique

Rapporteur : Mme AUBRY

Délibération n°2023-44

Mme AUBRY.- Vous avez approuvé, par délibération du 15 décembre 2022, les tarifs et les différentes formules d'abonnement pour la saison culturelle. Cependant, la Ville entend programmer des spectacles présentant un caractère d'exception du point de vue artistique.

Comme je l'ai dit en AP3C, cela pourrait être le cas d'un spectacle hors les murs, ou un spectacle qui nécessiterait des frais techniques particuliers au Beffroi dans une salle autre que la salle Moebius ou Blin.

Nous avons ainsi en projet la programmation d'un spectacle comportant une partie théâtrale et une partie gastronomique, qui pourrait faire l'objet d'un dîner avec les spectateurs. Dès lors, pour

accueillir ce type de spectacle et intégrer les coûts liés à ces événements, il est nécessaire de créer un tarif spécial.

C'est pourquoi, conformément à la délégation que le Conseil municipal a accordée à M. le maire, une décision sera prise pour chaque spectacle concerné afin d'en fixer le tarif, qui sera défini selon la nature dudit spectacle.

Il en sera bien entendu rendu compte au Conseil municipal sachant que ces spectacles dits « exceptionnels » ne sont pas compris dans les formules d'abonnement. Par construction, ils sont exceptionnels.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver la création d'un tarif spécial pour des spectacles présentant un caractère d'exception.

Mme HUET.- Nous avons bien compris que vous avez donné des exemples du caractère d'exception d'un point de vue technique, or il est marqué ici que c'est un caractère d'exception du point de vue artistique. Je ne comprends pas très bien qui jugera de la qualité de l'exceptionnalité d'un programme d'un point de vue artistique.

Mme GOMEZ-BOSSIERE.- Qui examine, évalue, détermine l'exceptionnalité des projets ? Sur quels critères, et une étude d'impact financier est-elle prévue à cet égard ?

Mme AUBRY.- Le caractère exceptionnel...

Mme VELOSO.- De la même manière que la parité nous semble devoir être respectée pour l'attribution des prix, sur la sélection des spectacles, j'imagine que vous l'avez en tête, mais très sérieusement, il s'agit de bien sélectionner les spectacles pour qu'il y ait une parité, notamment sur les metteuses en scène de ces différents spectacles et compagnies.

M. le Maire.- Qu'avez-vous avec la parité ? La culture, c'est la culture. C'est incroyable. Où va-t-on maintenant ? Faut-il des critères sur tous les sujets ?

Mme AUBRY.- Je suis ennuyée sur la question de la parité des metteuses en scène. La construction de la saison culturelle de la Ville de Montrouge tient compte aussi de ses publics. Qui sont nos publics ? Ce sont les familles, ce sont les seniors, ce sont les adolescents et les jeunes et les scolaires. En fonction de ces cinq catégories de publics, nous nous efforçons de construire une saison de qualité qui inclut la danse, le théâtre, la musique classique, les musiques actuelles.

La construction de la saison tient compte de tous ces paramètres. Jusqu'à présent, également, une commission composée de membres du Conseil municipal examine ensuite les projets proposés par la direction de la culture, nous nous mettons d'accord entre nous avec la direction de l'éducation, en fonction de tous ces objectifs.

Concernant l'exceptionnalité des spectacles, c'est notamment lié au coût de ceux-ci. Quand il y a des coûts exceptionnels, nous serons sans doute amenés à pratiquer un tarif exceptionnel.

M. le Maire.- Nous voulons avoir la possibilité de créer quelque chose d'exceptionnel avec un tarif exceptionnel. Cela n'existe pas. Il faut en créer la possibilité avec un nouveau tarif.

À l'opposition et notamment au groupe écologique et solidaire, sachez que nous ne tomberons jamais dans le wokisme ni dans le révisionnisme. Nous ne sommes pas favorables à ces positions.

Mme HUET.- Wokisme ne veut rien dire, mais ce n'est pas grave.

M. le Maire.- Si, cela veut dire beaucoup de choses.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

COMMANDE PUBLIQUE**1 - Avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Beffroi**

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2023-45

Mme FAVRA.- Par contrat de DSP, la Ville a confié la gestion de l'exploitation du centre culturel à la société de gestion du Beffroi, SOGEB, à compter du 1^{er} mars 2020, pour une durée de 8 ans. La délégation porte sur la gestion et l'exploitation du Beffroi, la gestion est l'exploitation d'espace événementiel, l'accueil d'événements de nature à contribuer au rayonnement du territoire montrougien, et à faire du Beffroi un des éléments d'attraction et de valorisation de l'image de Montrouge.

Par un avenant numéro 2 approuvé le 30 juin 2022, la Ville avait confié à la SOGEB l'organisation des spectacles de la saison culturelle au sein du Beffroi, en complément des autres événements qu'elle accueille.

Le présent avenant soumis à votre approbation vient d'une part supprimer la mise à disposition d'un agent par la Ville, la SOGEB ayant recruté directement du personnel pour ce faire, et d'autre part, étendre les missions de la SOGEB à certains aspects de l'organisation des spectacles de la saison culturelle, se déroulant hors les murs du Beffroi.

Étant précisé que ces spectacles constituent des événements de nature à contribuer au rayonnement du territoire montrougien, la SOGEB aura uniquement à sa charge la gestion de la billetterie, le catering pour le repas des artistes le jour du spectacle.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver cet avenant n°3.

Mme HUET.- Vous dites que vous supprimez la mise à disposition d'un agent par la Ville. Que faisait cet agent précisément ?

Sur la saison culturelle et les spectacles qui pourraient se dérouler hors des murs du Beffroi, dans quel cadre est-ce et où ? Avez-vous déjà des endroits en tête ?

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas une question, mais une explication de vote, qui va s'inscrire dans la continuité du vote que nous avons déjà fait pour l'avenant numéro 2. En cohérence, ce vote sera le même, puisque nous voterons contre cet avenant numéro 3, qui ne fait qu'étendre le périmètre d'intervention de la DSP donnée à la SOGEB sur ce sujet, alors même qu'il nous semble que sur des opérations de ce type, les services culturels de la Ville pourraient être mobilisés.

Il y a quand même, de manière un peu insidieuse, avenant après avenant, un retrait, un abandon des services qui pourraient être donnés aux services municipaux et aux services culturels, pour les donner en DSP à un opérateur.

Je ne comprends pas qu'on continue de prendre cette voie, sur ce sujet culturel comme sur d'autres sujets.

M. le Maire.- Madame FAVRA ?

Mme FAVRA.- Je répondrai pour l'agent de la Ville qui a été mis à disposition, et dont le poste a été supprimé. C'était le gestionnaire de la billetterie. Je rappelle que globalement, cet avenant numéro 3 correspond à l'organisation logistique. Ce n'est pas une politique culturelle menée par la SOGEB, c'est simplement une organisation logistique qui permet peut-être d'avoir un meilleur accueil et une rapidité pour prendre les billets pour les spectacles.

Cela ne peut qu'être plus intéressant pour les Montrougiens.

Tout ce qui est culturel, choix des spectacles et autres, reste à la Ville et au service culturel.

Il faut bien penser que cet avenant ne correspond qu'à l'organisation logistique des spectacles et autres.

Hors les murs, c'est hors les murs.

M. le Maire.- J'ajouterai, pour M. TIMOTEO, que la SOGEB c'est une SPL, cela fait partie du périmètre de la ville, actionnaire pour 80 %, Vallée Sud Grand Paris l'étant pour 20 %.

Nous sommes dans la sphère publique et c'est un moyen très efficace de gérer un équipement de très haut niveau en matière culturelle et artistique et de congrès.

Il y a quatre agents à la SOGEB, 2 millions de chiffres d'affaires, et grâce à tout cela, les Montrougiens paient moins d'impôts et ont une offre.

M. TIMOTEO.- Quatre agents municipaux ne seraient pas en capacité de faire la même chose ? Merci pour les agents.

M. le Maire.- Il y a des métiers que parfois, on ne trouve pas dans la fonction publique territoriale. Vous le savez.

C'est pour cela que la loi a créé des outils comme les SPL, les SEM, pour rendre un certain nombre de services. Cela fonctionne ainsi dans toute la France et cela fonctionne très bien, à la SOGEB en particulier.

Mme FAVRA.- Nous allons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. BRIET.- Je ne prends pas part au vote.

Le groupe Indépendants s'abstient.

Contre Montrouge écologique et solidaire.

Mme FAVRA.- Merci chers collègues.

M. le Maire.- Montrouge en Commun s'abstient ? Non, il vote contre.

M. TIMOTEO.- J'ai commencé mon intervention en donnant le sens de mon vote. Nous votons contre, en cohérence avec le vote précédent.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, G. RABIER, P. ONDOUA, S. BUJON, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, Y-L ; N'GUYEN, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
Ne prennent pas part au vote		E. LENGEREAU, P. HUREAU, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, P-A. MOULY, K. TAKI, T. BRIET, A. SAMBOU-HONORÉ, M. VETILLARD,

2 - Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile et approbation d'une convention portant création d'un groupement d'autorités concédantes avec la ville de Sceaux

Rapporteur : Mme LESUEUR

Délibérations n°2023-46 et 47

Mme LESUEUR.- En effet, dans le cadre du service de mise en fourrière, la gestion en régie n'est pas envisageable, de par l'absence de véhicules permettant les enlèvements et de terrain pour assurer le gardiennage.

Confrontées à la même problématique, les communes de Montrouge et de Sceaux ont fait le choix de se rapprocher en 2018 pour constituer un groupement d'autorités concédantes.

Une convention avec la fourrière SARL DODECA avait été conclue le 1^{er} janvier 2019 pour cinq ans.

Aujourd'hui, fort de cette expérience réussie, il apparaît opportun de renouveler ce groupement.

Cette convention prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

Je vous propose :

- d'approuver le principe du recours à la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile ;
- d'approuver la convention de groupement d'autorités concédantes à conclure avec la ville de Sceaux et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Mme HUET.- Vous le savez, notre groupe, par principe, est opposé aux délégations de service public. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, vous n'avez pas la compétence et le personnel pour le faire, que vous ne pourrez pas l'acquérir demain. Des villes passent de délégations de service public à des attributions directes. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire.

On a aussi, sur le stationnement, vu ce que cela donnait de se mettre en délégation de service public. Avant, nous avions des agents qui sillonnaient la ville tout le temps. Maintenant, il ne reste plus que quatre agents pour la société délégataire. Nous leur avons demandé combien il restait d'agents donnant des PV pour le stationnement. Ils ne sont plus que quatre dans la ville de Montrouge. C'est un problème.

Toute l'énergie, le temps et l'argent qu'on met à contrôler le délégataire de service public pourraient être mis aussi bien dans une société que vous gèreriez directement en attribution directe.

Donc, nous voterons contre.

M. le Maire.- D'autres questions ou interrogations.

Il n'y en a pas.

C'est une pétition de principe. M. MOULY, voulez-vous répondre ?

M. MOULY.- Sur le stationnement, je dois avoir un peu de mal à comprendre ce que Mme HUET a expliqué. Avant, on nous expliquait que cela marchait mieux, mais depuis le début de la DSP, notamment depuis l'avenant numéro 1, on nous explique que cela marche trop bien, puisqu'il y a plus de sous.

Je ne comprends pas la chose. Nous n'allons pas prolonger, nous en reparlerons et vous m'expliquerez.

Mme HUET.- Je veux bien que nous en reparlions.

M. le Maire.- Merci, nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD

POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

1 - Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la commune de Montrouge pour les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de la rue de la Vanne et pour les travaux de voirie , d'éclairage public et d'espaces verts de la rue Thalheimer

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-48

M. MOULY.- Nous votons ce soir un avenant à la convention, pas le transfert. Cela évitera des polémiques sur le sujet. L'avenant est parce que lorsque nous avons transféré, nous avons prévu pour la ville de Montrouge 592 248,97 €, pour la rue Thalheimer. Après discussion avec VSGP, il ressort que la Ville n'aura à sa charge que 80 000 €.

Sur la globalité du projet, au démarrage, la Ville de Montrouge avait 1,1 M€, et maintenant, elle a 587 000 €.

M. le Maire.- Merci. Des questions sur cette délibération.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. PASTEAU.- Nous nous abstenons.

M. le Maire.- Abstention de Montrouge Ecologique et Solidaire.

M. TIMOTEO.- Et de Montrouge en Commun.

M. le Maire.- Vous viendrez à l'inauguration quand même ?

M. TIMOTEO.- Bien sûr, si vous m'invitez, je viens !

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

AMENAGEMENT URBAIN

1 – Approbation du protocole transactionnel valant convention de libération du local commercial situé 73 avenue de la République à Montrouge

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2023-49

M. CARRÉ. - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'Ortie Blanche. En 2011, la Ville de Montrouge a exercé son droit de préemption sur un local commercial 73 avenue de la République et a acquis le droit au bail afin d'y maintenir un commerce de proximité.

(Lecture de la délibération.)

M. le Maire. - Des questions sur ce protocole ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 - Protocole transactionnel d'éviction commerciale pour le commerce situé au 16, avenue de la République à Montrouge

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2023-50

M. CARRÉ.- (Lecture de la délibération.)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce protocole ?

M. BOUCHEZ.- Je voulais une explication sur les 440 000 €. C'est extrêmement important. Comment est-ce calculé ?

M. CARRÉ.- Un calcul est fait par le Domaine sur le chiffre d'affaires. Celui-ci, sur ces trois dernières années, était de 664 000 €. Dans les 440 000€, vous avez l'indemnité principale de 292 000 €, et il faut y ajouter des indemnités de licenciement, des frais de location de box, des frais de remboursement de prêts garantis par l'État et des pertes sur stocks de 23 400. Cela fait un total de 440 000 €.

M. le Maire.- Avis des Domaines et expertise.

D'autres questions ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

3 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce sis 6 rue Théophile Gautier à Montrouge

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2023-51

M. CARRÉ.- La ville de Montrouge souhaite maintenir l'attractivité commerciale de son centre-ville et préserver la diversité de son commerce en limitant la concentration d'activités de services préjudiciable à l'animation commerciale et à l'offre de proximité.

(Lecture de la délibération.)

Par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil municipal a créé et délimité un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le périmètre du centre et sur plusieurs autres axes majeurs de son territoire.

J'en profite pour dire que ce périmètre a été validé par la Chambre des métiers et de commerce et d'industrie.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce protocole ?

Il n'y en a pas. Cela vous paraît limpide.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

4 - Élargissement de la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire de la commune

Rapporteur : M. CARRÉ

Délibération n°2023-52

M. CARRÉ.- Il s'agit d'élargir ce périmètre, dont nous venons de parler dans la délibération précédente.

(Lecture de la délibération.)

Le commerce est très lié à l'urbanisme.

Vous avez la liste des rues qui font maintenant qui feraient partie du nouveau périmètre de préemption.

Il vous est proposé d'approuver l'élargissement de la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire de la commune.

M. le Maire.- Merci. Des questions ?

M. PASTEAU.- Si je comprends bien, c'est l'extension du droit de préemptions du maire et de sa capacité à choisir qui va installer quel commerce sur la ville. J'ai un peu d'inquiétude concernant l'adaptation réelle aux catégories socioprofessionnelle les moins aisées. Montrouge est une ville chère et j'ai quelques doutes sur les intentions derrière la démarche.

Pouvez-vous nous expliquer un peu plus quel serait le type de commerce que vous souhaitez voir s'installer dans le périmètre étendu ?

M. CARRÉ.- C'est une bonne question. Je vais y répondre. Nous sommes très près de la mixité de la population montrougiennne. Nous suivons cela de très près avec le manager du commerce.

Il faut savoir que beaucoup de demandes émanent des différents quartiers, notamment des Comités de quartier ou balades urbaines auxquelles j'assiste. La plupart du temps, les demandes sont émises dans tous les domaines, effectivement.

Cela concerne toute la population montrougiennne. Il n'y a pas de catégorie plus aidée qu'une autre dans la ville. Nous attachons beaucoup d'importance à cela. Dans une spécialité, on m'a une fois rétorqué qu'au niveau des chocolateries, nous mettions des chocolateries de luxe. Ce n'est pas du tout le cas. Il y en a quatre dans la ville. Tout le monde y trouve son compte.

Dans les autres spécialités aussi, que ce soient les pâtisseries boulangeries, tous les commerces de proximité.

L'important, c'est de sauvegarder ces commerces de proximité. Déjà, nous évitons à nos Montrougiens d'aller dans les villes environnantes. C'est plus intéressant. Cela leur permet de faire leurs courses à pied, à vélo, c'est très sympa.

M. le Maire.- Merci Monsieur CARRÉ.

Mme VELOSO.- Merci de votre réponse, Monsieur CARRÉ.

Quelle est la politique une fois que le bail est propriété de la Ville ? Quand le local est propriété de la Ville, quelle politique tarifaire est mise en place pour que ces commerces puissent vivre dans la durée ?

Des restaurants ont fermé. J'imagine que post Covid, les artisans souffrent pas mal. Avez-vous une politique tarifaire préférentielle ou adaptée ?

Au moins les premières années, pour favoriser l'installation de ces nouveaux commerçants ?

M. CARRÉ.- Oui, tout à fait. Quand la Ville préempte un fonds, c'est l'intérêt, et c'est la même chose pour les fonds de commerce de la SEMARMONT.

Nos commerçants ont subi la Covid. Et il y a encore des soucis. Ce n'est pas évident.

L'avantage par rapport à un bailleur privé est que nous les accompagnons financièrement.

Ils peuvent avoir des franchises d'installation, et nous les suivons, ce qui nous permet de revoir au fur et à mesure leurs loyers, leurs charges par rapport à leurs produits.

M. le Maire.- Merci Monsieur CARRÉ. D'autres questions ?

M. TIMOTEO.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'avais une question sur l'extension de ce périmètre. À la lecture des différentes zones identifiées, j'ai l'impression qu'aujourd'hui, à compter de ce soir, si cette délibération est votée, mais je ne

doute pas de l'issue du vote, toute la ville sera finalement en périmètre de sauvegarde du commerce. Je ne vois pas quelle autre rue, quand on voit l'existant plus ce que vous ajoutez, ne sera sous cette contrainte.

Par ailleurs, je voudrais savoir, Monsieur CARRÉ, j'entends bien cela et le fait qu'il faille avoir une diversité fonctionnelle dans les quartiers, que l'on puisse préserver des commerces de-ci de-là, je l'entends bien. J'entends bien aussi que chaque Montrougien, on l'a bien vu dans les balades urbaines ces derniers jours, et c'est légitime, veut avoir un commerce au pied de son immeuble. Bien sûr, ce n'est pas faisable. On peut entendre le besoin et de la diversité émanant de la population, mais sur une ville qui fait 2 kilomètres carrés et avec une densité extrêmement élevée, cela a déjà été rappelé ce soir, on pourrait décider de concentrer sur certains endroits cette activité.

J'en viens à ma dernière question ou remarque : comment fait-on pour laisser de la place sur ces axes à d'autres activités commerciales, d'autres activités tertiaires, qui ne sont pas des activités de commerce, dites de « bureau ».

Je ne suis, je pense, comme vous, pas favorable à ce que l'on ait une banque à chaque coin de rue, qui dévore la totalité des commerces montrougiens. Mais il y a quand même de l'offre de services nécessaire dans une ville, complémentaire de l'artisanat, qu'il faut évidemment maintenir ; et complémentaire du commerce.

Je ne sais pas où on les met, si tous les axes sont maintenant réservés aux commerces et à l'artisanat.

M. CARRÉ. - Il y a plusieurs questions. J'aurai plusieurs réponses.

Se concentrer est une bonne chose. Nous avons commencé, cela fait une vingtaine d'années, à développer le commerce avenue de la République. Cela fonctionne assez bien. Il faut en assurer la maintenance. On nous dit qu'il ne faut pas que les commerces ne soient qu'avenue de la République, qu'il faut en trouver dans les différents quartiers. À juste titre, d'ailleurs. Mais on ne peut pas mettre des commerces partout.

Il faut que ce soit ou un linéaire ou une place.

On ne peut pas parsemer des commerces. Je l'ai expliqué assez régulièrement dans les balades urbaines.

Il faut savoir que le commerce, comme je le disais tout à l'heure, est très lié à l'urbanisme. En ce moment, on développe des secteurs dans la ville, où il y aura davantage d'habitants. Il faut qu'ils trouvent commerce. Évidemment, comme vous le disiez tout à l'heure, pas forcément au bas de leur immeuble, parce qu'ils le veulent tous, mais au moins, il faut qu'il y ait quelques commerces, des petits pôles commerciaux secondaires, qui partent un peu en étoile.

Nous avons développé depuis un an à peu près le commerce sur l'avenue Verdier. Nous avons créé des commerces de proximité, à la demande des riverains. Pourquoi avons-nous pu ? Parce qu'il y avait déjà une pharmacie, une boulangerie. Nous faisons un point complet au niveau commerce de proximité. Il n'y a que comme cela que cela peut fonctionner.

Nous avons revu dernièrement – c'est dans le cadre avec VSGP –, tous les linéaires, toutes les rues.

Des parties sont réservées pour du commerce, effectivement, mais certaines seront aussi réservées à du service et à de l'artisanat.

L'artisanat fait aussi partie d'un sujet de développement. D'ailleurs, nous venons de signer un contrat avec la chambre des métiers, justement, pour développer l'artisanat pur.

M. le Maire.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

5 - Compte rendu d'activité de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour l'année 2022 et perspectives 2023

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-53

M. le Maire.- Nous avons choisi de travailler avec l'EPFIF, pour qu'ils assurent le portage foncier des opérations de renouvellement urbain importantes qui vont se dérouler à Montrouge.

Deux opérations importantes : d'abord, l'îlot Marne Brossolette. Nous avons fait une réunion publique il y a maintenant quelques semaines pour présenter cette opération avec l'EPFIF et les partenaires associés, le département, Vallée Sud Grand Paris.

Une opération de renouvellement urbain importante va permettre de créer de nouveaux logements, commerces et espaces publics et de renouveler cette partie de la ville à la frontière de Malakoff.

Il vous est dit que l'EPFIF travaille sur de nombreux lots. En 2023, ils ont acquis 10 biens, deux par préemptions et huit par le biais d'accord amiable.

Ils vont continuer en 2023 pour que l'opération puisse se réaliser.

Par ailleurs, ils travaillent avec nous sur la préparation du dossier de déclaration d'utilité publique de l'ensemble Marne Brossolette, avec Vallée Sud Grand Paris, qui pilote cette affaire en matière d'urbanisme.

Ils travaillent sur un deuxième îlot, l'îlot Châtillon Montrouge, qui va évoluer avec l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express.

L'EPFIF est en contact avec une dizaine de propriétaires. Ils ont acquis trois appartements en 2022, et continuent à discuter avec les propriétaires. Ils assureront le suivi des dossiers de

préemption en cours, ce qui pourrait aboutir à la signature début 2023. Ils procéderont à des acquisitions à l'amiable et par voie de préemption, comme pour Marne Brossolette.

Nous sommes en cours de définition d'une étude pour définir le projet urbain de l'îlot de la gare Châtillon Montrouge.

Des questions sur ce compte rendu ?

Mme CLAQUIN.- Merci, Monsieur le Maire. Ce n'est pas tant une question sur le rapport en lui-même qu'à l'occasion de sa présentation, le fait de rappeler l'importance d'associer et d'informer les riverains de ces différents projets de ce qui se passe sur le territoire, de vos intentions et orientations, et de leur donner une visibilité sur vos projets, d'une part, et d'autre part, d'organiser une réelle concertation et d'entendre les remontées qu'ils peuvent faire à la Ville sur ces sujets.

M. le Maire.- Merci Madame CLAQUIN. Sur l'information, nous avons fait une réunion publique, je ne sais pas si vous y avez participé, elle était au Beffroi, elle était retransmise sur Internet. Nous avons présenté le projet, ses partenaires, ses modalités, sa programmation. Les choses sont très claires.

Les représentants de l'EPFIF sont évidemment au service des habitants et discutent avec eux. Nos services également. L'idée est d'informer, on l'a dit, mais aussi d'accompagner chacun des propriétaires ou locataires concernés, qui pourra se voir proposer des solutions dans le cadre de ce projet. C'est en cours, pour Marne Brossolette.

Pour Châtillon Montrouge, l'étude de définition se poursuit, et lorsque nous serons en mesure de la présenter, nous pensons vers la fin de l'année, nous ferons une grande réunion publique, nous présenterons les tenants et aboutissants de ce projet et nous engagerons une large concertation, avec toujours le souci d'entendre, d'écouter et d'accompagner les propriétaires et les locataires concernés.

C'est évident, c'est notre rôle et c'est aussi celui de l'EPFIF.

D'autres questions ?

M. BOUCHEZ.- Nous ne votons pas. C'est un rapport. C'est un dont acte.

M. le Maire.- Faut-il approuver ce compte rendu ? Que dit-on derrière ? Il faut l'approuver.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
------------	-----------------------------------	--------------------------------

6 - Cession d'un bien immobilier par vente aux enchères citoyennes sis 7, rue Sylvine Candas - 17, rue Marcellin Berthelot à Montrouge

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-54

M. le Maire.- Nous avons choisi de recourir aux services d'Agorastore pour céder un bien de la Ville situé au 7 rue Sylvine Candas - 17, rue Marcellin Berthelot, au-dessus de la crèche, qui appartenait à son patrimoine privé.

Nous l'avons fait. Il s'agit d'un appartement de quatre pièces, situé au premier étage, avec cave et parking. Aux termes des enchères, la Ville est libre de retenir la proposition d'acquisition la mieux-disante, tant sur le plan financier qu'au vu des garanties présentées par les différents enchérisseurs. L'offre la plus intéressante a été présentée au prix de 715 000 €, frais de commissions inclus.

Il vous est proposé d'approuver la cession de ce bien.

Des questions sur cette cession ?

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

7 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 160 m² au 14-18 rue de la Vanne à Montrouge

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-55

M. MOULY.- Il y a trois délibérations sur la rue de la Vanne.

La première concerne le 14 18 rue de la Vannes, il est proposé d'acquérir 160 m² pour une valeur de 40 000 €. J'avais précisé en AP3C que dans les pièces qu'on nous avait fournies, dans l'avis domanial, il y avait une erreur de date émanant des impôts.

C'est la première délibération.

Avez-vous des questions ?

M. BOUCHEZ.- Je suis un peu surpris d'un tarif au niveau de Montrouge à 250 € du m², mais je ne suis pas un expert et les Domaines vont certainement m'expliquer.

M. MOULY.- Les trois délibérations sont à peu près au même prix et c'est l'avis des Domaines.

On ne peut pas comparer le prix au mètre carré d'habitation avec de la voirie.

M. BOUCHEZ.- Je n'ai aucune idée du prix de la voirie.

M. le Maire.- C'est 250 €. M. BOUCHEZ a appris quelque chose, ce soir.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

8 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 412 m² au 46-48 rue de la Vanne

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-56

M. MOULY.- C'est la même chose pour le point 8.

M. le Maire.- C'est pour agrandir la rue de la Vannes.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S

		LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

9 - Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 82 m² au 55 rue de la Vanne à Montrouge

Rapporteur : M. MOULY

Délibération n°2023-57

M. MOULY.- C'est 55 rue de la Vannes et c'est 82 m².

M. le Maire.- C'est la SEMARMONT qui vend.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

10 - Acquisition d'une emprise foncière sise 3, rue Camille Pelletan d'une surface de 30,09 m² sur une parcelle d'une surface de 40 m²

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-58

M. le Maire.- Nous proposons d'acquérir une emprise foncière située au 3 rue Camille Pelletan, un petit appartement sur une parcelle de 40 m².

En février 2023 nous avons préempté un appartement de 40 m². Le motif est de créer un espace vert. Un appartement dans le même immeuble se vend, que nous proposons de préempter au prix de 184 000 €, toujours dans l'objectif de réaliser un espace vert élargi à cet endroit.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
CONTRE	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
CONTRE	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. TIMOTEO.- Mon groupe vote contre cette délibération.

M. le Maire.- Vous votez contre les espaces verts ?

M. TIMOTEO.- Contre les opérations aléatoires de préemption qui vont durer un certain temps et se finissent par d'autres projets, finalement. Nous sommes tous ici pour les espaces verts. Les délibérations précédentes, sur les opérations de voirie telles que M. MOULY nous les a présentées, sont claires, ne posent aucun problème.

Sur les opérations de préemption dans les immeubles pour peut-être demain faire un espace vert, nous avons vu des exemples à Montrouge nous détromper sur le sujet.

M. le Maire.- Qui ne tente rien n'a rien. Effectivement, la préemption...

M. TIMOTEO.- Si vous êtes joueur, jouez.

M. le Maire.- Étape par étape, une fois qu'on a tout acquis, on peut réaliser un espace vert.

Il y a une contradiction dans le fait de dire qu'il faut végétaliser la ville et créer des espaces verts...

M. TIMOTEO.- Où en êtes-vous du rachat au Crédit Agricole du bâtiment ?

M. le Maire.- Cela progresse.

M. TIMOTEO.- Maintenant vous voulez faire un espace vert, un jardin, d'accord. Le jour où vous direz que vous avez réussi à racheter l'immeuble vendu au Crédit Agricole – qui devait être un espace vert –, pour refaire un immeuble, le jour où vous aurez abouti, nous verrons.

M. le Maire.- Nous notons que pour cette parcelle, vous êtes opposés aux espaces verts. Nous en prenons acte.

M. TIMOTEO.- Je suis opposé aux projets flous.

M. le Maire.- Montrouge en Commun vote contre. Montrouge Ecologique et Solidaire et Indépendants Montrouge votent pour.

M. PASTEAU.- Suite à l'explication de texte du groupe Montrouge en Commun, le groupe Montrouge Ecologique et Solidaire s'associe et vote contre.

M. le Maire.- Vous êtes aussi contre les espaces verts vous. Et ils sont écologiques et solidaires ! C'est à n'y rien comprendre.

RESSOURCES HUMAINES

1 – Modification du forfait mobilités durables

Rapporteur : Mme RABIER

Délibération n°2023-59

Mme RABIER.- Cette délibération vise à mettre à jour le dispositif de forfait mobilités durables appliquée dans la ville pour les fonctionnaires territoriaux de la Ville, car un décret en a modifié les contours récemment, et pour qu'il soit applicable dans la ville, il est soumis à délibération.

Pour vous résumer les modifications apportées par le décret et que nous proposons de reprendre dans cette délibération, les dispositifs mobiles qui peuvent donner au bénéfice de ce forfait ont été étendus. Avant, c'était le vélo et covoiturage. À présent, il y a davantage de possibilités : trottinette, mono roue, gyropode, cyclomoteur, auto partage.

Le forfait peut être variable en fonction du nombre de jours durant lequel l'employé territorial s'engage à utiliser ce moyen.

Par ailleurs, il permet aussi un cumul avec l'abonnement au transport collectif, ce qui n'était pas possible dans la version initiale.

Nous vous proposons d'autoriser la mise en œuvre de ce forfait mobilités élargi à Montrouge.

Mme HUET.- Merci pour l'explication. Pour nous, le forfait mobilités durables est plutôt une bonne chose, mais la compétence de la Ville est majoritairement l'aménagement urbain. Or ce qui marche le mieux pour avoir des mobilités durables, c'est de rapprocher les gens de leur lieu de travail, et pour cela, il faudrait passer à plus de 20 % de logement social. Je sais que cela paraît un effort quasiment surhumain, mais la mobilité est avant tout une question d'aménagement urbain, et donc, de logement.

Nous encourageons la Ville à construire plus de logements, et surtout de logements sociaux, et nous voterons pour.

M. TIMOTEO.- Cette délibération ne pose pas de problème, nous la voterons bien volontiers avec nos diverses mains. D'ailleurs, je dois dire que le progrès fait aujourd'hui de pouvoir cumuler le transport en commun avec le vélo, avec la mobilité douce, est une très bonne avancée sur le sujet. Je m'en réjouis globalement pour l'environnement, mais je m'en réjouis également pour la santé des agents qui vont mettre en œuvre cette disposition, puisque même si - vous l'avez rappelé en AP3C - certes, elle coûte un petit peu d'argent, en retour et pour l'environnement et pour les questions de santé environnementale par ailleurs et pour la santé tout court des agents, c'est une bonne mesure et on ne peut que la voter.

M. le Maire.- Excellent.

Le vélo, c'est bon pour la santé, c'est bon pour la planète et c'est bon pour la circulation... pas des voitures.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

2 - Modification du tableau des effectifs et extension du recours à l'apprentissage

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-60

M. le Maire.- Dans cette mise à jour, il est proposé de prendre en compte :

- la réussite au concours d'un assistant d'enseignement artistique qui devient professeur d'enseignement artistique au conservatoire ;
- une promotion interne dans le grade d'ingénieur territorial ;
- le tableau d'avancement de grade pour l'année 2023 pour 68 agents ;
- l'intégration de 8 adjoints techniques diplômés de CAP petite enfance dans le cadre d'emploi des ATSEM.

Nous proposons également de poursuivre l'extension de notre recours à l'apprentissage avec un nouveau poste d'apprenti, qui prépare un Master, dans le service des sports et de la vie associative.

Pour ce nouveau tableau des effectifs, y a-t-il des questions ?

Mme HUET.- Sur le sujet des apprentis, nous aurions plusieurs questions.

D'abord, quelles sont les conditions de travail de ces apprentis ?

Touchez-vous des aides pour ces derniers ?

Est-ce qu'actuellement, ce sont des postes remplacés par des apprentis ou est-ce que ce sont des créations de poste ?

Quel est le taux de transformation que vous envisagez de ces contrats d'apprentissage en CDI, une fois que les contrats d'apprentissage seront terminés ?

Quel est le taux actuellement du nombre d'apprentis employés par la Ville ayant vu leur contrat se transformer en CDI ?

M. TIMOTEO.- Une remarque d'ordre général, mais surtout, puisque je vois que l'évolution de ce tableau est essentiellement le résultat de promotions et de progression de carrière des agents, un petit mot par l'intermédiaire de notre voix ce soir pour féliciter tous ces agents promus dans leurs grades respectifs ou ayant réussi les concours.

Je pense que c'est à saluer, j'espère que l'on pourra leur transmettre les félicitations du Conseil municipal ce soir.

M. le Maire.- Cela se passe très bien à Montrouge avec les apprentis. Je ne sais pas combien ils sont. Nous allons faire une note en vous donnant tous les éléments, je pense qu'ils sont une dizaine... Non, 30 apprentis.

Quant au taux de transformation, je crois qu'au terme de leur apprentissage, quatre apprentis ont été intégrés, c'est un bilan très positif. Nous pourrions vous présenter cela dans le détail avec Mme DESCHANEL, qui suit cela de très près.

Mme VELOSO.- Il serait bien que l'effort soit plus massif en termes de titularisation. Je sais que des efforts ont été faits, notamment dans la filière animation. Il y a encore trop de contrats précaires, avec différentes manières de salarier ces personnes et avec des modalités horaires n

Je pense que dans le quotidien, notamment pour les enfants, ce serait bien que l'on ait le même statut pour ces personnes qui accompagnent nos enfants à l'école dans le cadre du périscolaire ou des centres aérés.

Pourrait-on faire un effort plus massif sur ces titularisations ? On va encore m'opposer les difficultés de recrutement, mais cela va aussi avec le logement. Vu les taux horaires attribués, avoir une politique de logement préférentielle au moins pour les personnels de la mairie serait intéressant. Il y a des logements, j'imagine, encore disponibles, notamment dans les écoles. Je pense qu'il y a encore des appartements qui servaient notamment pour les fonctions de direction dans certaines écoles. Il y a des choses à trouver pour ces jeunes adultes, qui feront leur vie ou pas dans la filière animation, mais pour les maintenir, sachant qu'il y a des personnes de valeur, avec des talents que nous apprécions tous, sur les temps périscolaires, notamment.

M. le Maire.- Sur les apprentis, l'objectif n'est pas forcément toujours de les intégrer dans la Ville, mais de leur permettre de venir faire une partie de leur apprentissage chez nous. Un apprenti fait des études pour moitié, et est en apprentissage pour moitié dans une structure, dans une collectivité ou dans une entreprise, en alternance.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas proposer de CDI. Nous vous donnerons tous les éléments techniques sur le bilan de notre politique en matière d'apprentissage sur les animateurs.

Mme HUET.- Vous n'avez pas répondu si ce sont des contrats que vous remplacez ou si vous créez des postes nouveaux ? Ce sur quoi il vienne travailler quand il y a transformation.

M. le Maire.- Est-ce que ce sont des nouveaux postes ? Oui.

Mme COLAVITA.- C'est logique, car c'est compliquer de n'avoir que des animateurs à plein temps. Ce sont pour une bonne partie d'entre eux, des étudiants. Ils ne cherchent pas à rester dans la collectivité très longtemps. En revanche, comme nous nous y étions engagés, avant 2020, surtout depuis 2020, nous titularisons quand même cinq animateurs par an, et nous nous y engageons jusqu'à la fin du mandat. Cela signifie que nous faisons comprendre aux animateurs qui souhaiteraient s'investir beaucoup plus dans la collectivité que c'est possible.

Il y a un accompagnement du service éducation et du service des ressources humaines pour les agents qui émettent le souhait de s'investir davantage et de monter en compétence au sein de la collectivité.

M. le Maire.- Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELEDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

3 - Gratification des stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur

Rapporteur : M. ONDOUA

Délibération n°2023-61

M. ONDOUA.- S'agissant des stagiaires étudiants de l'enseignement supérieur, au-delà des conditions d'accueil, au-delà des périodes de formation, au-delà même de la mission, si on s'arrête sur les gratifications, il convient de préciser que des règles nouvelles fixent les limites de responsabilité des Trésoriers-Payeurs. Pour que ceux-ci paient les étudiants, il faut nécessairement une délibération du Conseil municipal.

Pour cette raison, il vous est proposé d'autoriser M. le maire ou son représentant à signer les conventions de stage y afférentes et d'approuver le versement des gratifications aux stagiaires de l'enseignement lorsque leur stage est d'une durée supérieure ou égale à deux mois.

Mme HUET.- Avez-vous moyen – je n'ai pas vérifié, je vous le demande en vertu du Code de la sécurité sociale –, de payer plus que 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale en payant

des charges sociales ? Si vous payez des charges sociales en plus, est-ce que vous pouvez les payer plus que 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale ?

M. ONDOUA.- Il paraît que c'est fixé par la loi, on ne peut pas déroger à ce qui est légalement fixé. C'est l'application stricte de la loi.

M. le Maire.- Légalement, c'est possible, me dit-on.

Mme HUET.- Techniquement, ils pourraient être payés plus que 15 % du plafond de la Sécurité sociale si vous payiez des charges sociales. Vous ne voulez pas en payer. C'est différent.

M. le Maire.- La réponse est oui.

Mme VELOSO.- En effet, il n'y a pas d'obligation pour un employeur de gratifier des stagiaires en dessous d'une période de deux mois. Est-il possible, dans le règlement, de les gratifier, même s'ils ne font qu'un stage de 15 jours, par exemple ?

M. ONDOUA.- On ne peut pas, quand il est question de moins de deux mois, gratifier un stagiaire. C'est la loi. Ceci étant, je voulais quand même ajouter, concernant les stagiaires que nous gratifions, que la loi ne nous oblige pas à leur fournir des tickets de restaurant, mais nous les leur fournissons.

M. TIMOTEO.- Effectivement, nous votons ce soir le cadre réglementaire, la loi oblige à indemniser, à gratifier un stagiaire au-delà d'un certain nombre de jours, d'heures, c'est cité dans la délibération. Indépendamment de cette gratification dont la somme plancher est fixée par la loi, ce que vous avez rappelé, il est possible de payer plus un stagiaire. De la même manière, un stagiaire qui fait moins de deux mois peut tout à fait être gratifié, la loi ne l'interdit pas.

C'est un choix. La loi n'interdit pas. Libre à chacun ensuite.

Même sur des stages de très courte durée, il y a dans les filières de licence des stages d'observation d'un mois qui sont extrêmement intéressants, notamment pour l'orientation des étudiants. Cela existe. C'est vrai que si nous intégrions des étudiants sous ce statut en stage d'observation d'un mois, cela ne paraîtrait pas injuste qu'on puisse les gratifier d'une somme. Il ne s'agit pas de les payer des milliers d'euros, pour dire les choses de manière un peu abrupte, mais les gratifier un petit peu me paraîtrait normal, dès lors qu'aujourd'hui, puisqu'on l'a vu dans les premiers points de l'ordre du jour au travers du compte administratif et du budget supplémentaire, on peut se permettre de donner quelques centaines d'euros. Budgétairement, cela ne grève pas trop les 11 M€ d'excédent que nous avons dégagés.

M. ONDOUA.- Je comprends, mais la première des justifications consiste d'abord à respecter la loi. Je peux comprendre aussi qu'il y ait des étudiants en difficulté, nous avons d'autres dispositifs pour les accompagner.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M.

		DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

AFFAIRES DIVERSES

1 - Approbation de la convention à conclure avec l'Agence interdépartementale de l'autonomie pour la mise en œuvre du dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine étudiants séniors) 2023

Rapporteur : Mme FAVRA

Délibération n°2023-62

Mme FAVRA.- A l'été 2022, l'agence Autonomie, instituée conjointement par les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, a mis en place à titre expérimental un dispositif de lutte contre l'isolement des personnes âgées pendant la période de veille canicule. Ce dispositif consiste à financer le recrutement d'agents de convivialité au sein des services sociaux et des services d'aide et d'accompagnement à domicile, tout en encourageant l'emploi étudiant. En effet, les recrutements s'adressent exclusivement aux étudiants ou lycéens à partir de 16 ans.

L'expérience s'étant avérée concluante, l'agence a donc décidé de renouveler ce dispositif pour l'année 2023, pour la période courant du 1^{er} juillet au 31 octobre.

A cet effet, un appel à candidatures a été publié, qui offre aujourd'hui l'opportunité de recruter deux jeunes sur la période considérée, soit quatre mois. Les agents de convivialité auront pour mission de contribuer à la mise en œuvre des actions inscrites au plan canicule en cas de déclenchement de l'alerte par le Préfet, en particulier, de participer aux campagnes d'appels téléphoniques organisées auprès des personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables, de réaliser des visites de relais à domicile, de participer à l'animation des lieux d'accueil rafraîchis spécifiquement aménagés pour les personnes âgées et de soutenir le service d'accompagnement véhiculé associé.

Ils auront par ailleurs pour mission d'intervenir auprès des personnes qui le souhaitent pour :

- des appels de convivialité ;
- des visites de convivialité à domicile ;
- des accompagnements de sorties ;
- l'organisation de temps de convivialité collectifs, en lien avec les partenaires du réseau gérontologique ;
- l'organisation d'actions d'accompagnement aux usages numériques à domicile et l'initiation des personnes au « e-divertissement », en lien avec les partenaires du projet Numérique pour tous.

Il vous est proposé d'approuver la convention et de permettre à M. le maire de la signer.

M. TIMOTEO.- Je n'ai pas de questions particulières, puisque je connais bien au niveau départemental, mais je voulais en complément de cette proposition et sur la même thématique de la lutte contre l'isolement des personnes âgées redire ici qu'il serait, si ce n'est pas déjà fait, très opportun de mobiliser d'autres dispositifs qui intègrent les jeunes.

Je pense notamment aux services civiques qui, au travers d'associations extrêmement engagées sur la question de l'isolement des personnes âgées, font aussi un travail remarquable et qui pourraient, en complément, être un renfort extrêmement intéressant et qui irait dans le sens de ce que M. ONDOUA disait, à savoir l'accompagnement de l'engagement des jeunes sur la ville.

Mme VELOSO.- Il y a de fortes interrogations sur cette délibération. On voit qu'une nouvelle structure, agence Autonomie, est instituée conjointement par deux départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. On voit qu'un schéma politique se dégage.

C'est bien de faire que la jeunesse s'intéresse, se rapproche de nos aînés, on sait, ô combien à Montrouge particulièrement, que nos aînés peuvent être isolés, cela s'est renforcé avec la covid-19, mais on voit bien que des personnes âgées restent cloîtrées dans leur appartement, ont beaucoup de peine à sortir.

On ne va pas en dire plus sur l'isolement de nos aînés, mais il existe et est triste à constater et pose de nombreux problèmes par ailleurs. On peut dire que l'intergénérationnel est une bonne idée, mais nous avons une offre de services proposée à des jeunes, à partir de 16 ans, qui normalement est un vrai travail fourni par des personnes qui ont été formées à cela, qui sont compétentes, qui ont des diplômes.

J'ai l'impression qu'on a assez fortement dévalorisé la filière.

Effectivement, on peut faire pas mal de choses avec des associations fortes qui travaillent, on peut penser aux Petits Frères des pauvres. Des choses en matière de bénévolat sont faites, mais ne nions pas l'importance de la formation dans la rencontre de nos aînés.

Il y a différents types de profil, une personne âgée est différente d'une autre personne âgée avec pas mal de contextes, de complications, de situations. Il y aura effectivement des intermédiaires professionnels, nous l'espérons, nous nous en doutons, mais nous nous interrogeons fortement, à différents niveaux. On parle par exemple de pallier les formations numériques, il y a des formateurs spécialisés en numérique, cela nécessite une vraie pédagogie.

C'est nier le lien et toute l'importance du lien avec nos aînés, surtout ceux qui sont d'entrée de jeu isolés. Il y a de fortes interrogations sur cette délibération.

M. PASTEAU.- Comment s'articule ce dispositif par rapport au service d'assistance aux personnes vulnérables du dispositif communal dit « plan canicule » ? Cet été, on ne peut pas prédire quelle sera la météo, la canicule n'est pas certaine, elle est probable. J'ajoute que l'événement climatique extrême que constituerait une canicule longue, avec un pic thermique élevé, n'est plus impossible, mais juste improbable.

Je ne sais pas si la ville est prête, j'en viens à cette dernière remarque, notamment sur ce point, je vous relance sur le sujet du plan communal de sauvegarde que j'avais évoqué auprès de vous il y a un an, pour savoir si vous avez pu avancer sur un dispositif permettant à la Ville d'être équipée en cas de canicule très forte et très longue, susceptible de perturber les chaînes logistiques, de provoquer des malaises en masse.

Mme FAVRA.- Je pense que l'important est d'avoir une ville inclusive. J'avais lu, il y a environ deux ans, un rapport de l'Assemblée nationale sur l'âgisme, qui démontrait qu'il fallait que toutes les générations et tous les âges s'occupent les uns des autres. Je suis d'accord, il y a des spécialistes, il y a des formations, mais je crois qu'il faut que l'on vive ensemble. Spontanément,

je pense que pour maintenir le lien, et j'y suis tout à fait attachée, des jeunes de 16 ans peuvent aider.

Ce sont des actes ponctuels, ils ne seront pas tout le temps auprès des seniors, mais c'est important de mettre en place tous les âges de la société. D'une part, cela apporte une chaleur humaine aux personnes âgées, d'autre part, cela permet aux jeunes d'être avec les autres.

Ce rapport sur l'âgisme m'avait marquée, parce que j'avais vu les clivages de la société, et je m'étais dit : ce n'est pas possible que l'on soit aussi clivé. Les vieux sont les premiers à être vaccinés, les vieux ont des retraites plus importantes, les vieux partent en vacances, etc.,

Je pense que ce dispositif, au-delà du département, est quelque chose d'important pour que nous vivions tous ensemble, et du point de vue humain, je trouve que c'est une très bonne idée.

Je pense que le gros problème des seniors, c'est l'isolement, la solitude. Si nous pouvons trouver un dispositif qui, même une heure ou deux, leur permet de parler et de dire leur mal-être... Pendant la Covid-19, nous avons mis en place un dispositif psychologique qui s'appelait « le lien ». Nous avons déjà repéré que les seniors avaient besoin d'oraliser cet isolement. Ce dispositif va permettre aux seniors d'oraliser quelque chose et ce sera très bien.

Cela s'inscrit dans le bien vieillir, c'est-à-dire que cela peut aider tout le monde. Le bien vieillir concerne aussi les jeunes : à 30 ans, on commence à bien vieillir.

On essaie d'être avec l'autre, et celui-ci n'est pas automatiquement le miroir qui nous regarde, ce sont aussi les personnes âgées.

Je suis tout à fait ravie de pouvoir exposer ce dispositif, car je crois qu'il pourra aider l'ensemble des âges d'une société à mieux vivre et à mieux se comprendre.

M. le Maire.- Merci Madame FAVRA. Bravo. Quelle conviction ! C'était bien, bravo.

Sur la canicule, M. PASTEAU, nous sommes parfaitement au point. Tout est prêt, ce n'est pas la première année. Mme BUJEON suit cela de près. Nous sommes ultra-performants et tout cela est largement communiqué sur nos réseaux, sites, etc.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

Retour de Mme BAELDE qui avait donné pouvoir à M. LENGEREAU

2 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus du Conseil municipal

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2023-63

M. le Maire.- Vous savez que la loi dite « 3DS » impose aux élus locaux de respecter les principes déontologiques visés dans la charte de l'élu local. Il nous revient, comme toutes les collectivités françaises, l'obligation de désigner un référent déontologue des élus.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes mis à la recherche de ce déontologue, qui doit avoir un certain nombre de qualités.

D'abord, il ne doit pas exercer un mandat local, il ne doit pas être un agent de la collectivité, il ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts, ce qui va de soi.

Nous avons trouvé un déontologue, M. Christophe PALLEZ, qui est l'ancien déontologue de l'Assemblée nationale, dont nous vous avons joint le CV. C'est quelqu'un de très grande qualité que nous avons rencontré, qui accepte d'être le déontologue des élus montrougiens.

Il peut être saisi par :

- le maire à propos de toute situation d'un conseiller municipal susceptible d'engager sa responsabilité pénale ou civile en sa qualité de maire ;
- tout élu municipal afin d'obtenir des conseils déontologiques relatifs à sa situation personnelle.

Les avis et recommandations du déontologue sont communiqués aux élus concernés, ceux qui le saisissent.

Ce déontologue sera rémunéré par la Ville à hauteur de 80 € par dossier, et nous pourrons aussi lui payer ses frais de transport et d'hébergement.

Êtes-vous favorable à choisir M. PALLEZ comme référent déontologue des élus, des conseillers municipaux de Montrouge ?

Questions ?

M. BOUCHEZ.- Merci Monsieur le Maire. Je me réjouis de la mise en place de ce déontologue.

Volontairement, nous n'avons pas répondu tout à l'heure à une intervention qui nous mettait en cause personnellement.

Je crois que les propos qui ont été mentionnés font appel à des accusations relativement graves en ce qui concerne les personnes.

Je souhaite à cette occasion que le déontologue regarde ce qui a été dit par M. LE GALL, pour le citer, mais je pense que c'est l'ensemble du groupe l'Avenir n'attend pas, pour voir s'il y a eu des fautes de déontologie de notre côté, auquel cas, dire que la correction soit faite. Je vous remercie.

M. le Maire.- D'autres questions ?

Monsieur TIMOTEO ?

M. TIMOTEO.- Ce n'est pas une question, mais plutôt une réaction, peut-être dans la continuité de celle que vient d'avoir M. BOUCHEZ. Je ne crois pas que le déontologue ait à se positionner sur des questions qui peuvent être liées plus à de la diffamation qu'autre chose.

Je crois que, si on prend un peu de hauteur sur ce sujet, c'est une bonne chose qu'aujourd'hui, un déontologue puisse être saisi par les élus, à tous les niveaux territoriaux, puisque tous les Conseil en auront un, tous les niveaux de collectivités, notamment pour sensibiliser les uns et les autres à des questions de conflits d'intérêts.

Il n'y a pas de souci ici, mais très certainement, on ne peut pas dire – je pense – de tous les lieux dans les Hauts-de-Seine, peut-être, ou ailleurs.

En tout cas, l'histoire a montré qu'il pouvait y avoir parfois quelques difficultés. Si une personne idoine est là pour prévenir ces difficultés et faire en sorte que ces difficultés, on peut aussi avoir des problèmes de positionnement de par ses engagements professionnels, des engagements associatifs ou politiques ou autres, parfois des difficultés à se positionner ou à se déporter de telle ou telle disposition. Tout à l'heure, un certain nombre d'élus se sont déportés d'une décision, puisqu'ils étaient administrateurs, ce qui est normal. C'est ce genre de choses sur lesquelles le déontologue peut nous accompagner. C'est une très bonne chose que l'on puisse avoir à disposition ces services.

M. le Maire.- Merci. D'autres interventions. Nous approuvons le choix de M. PALLEZ comme déontologue de la ville de Montrouge.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

VŒUX AJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR

1. Accessibilité totale de la station Châtillon Montrouge

M. le Maire.- Nous en arrivons à l'examen des vœux présentés par les groupes d'opposition.

Nous commençons par le premier relatif à l'accessibilité totale de la station Châtillon Montrouge. Il est présenté par les quatre groupes. L'un de vous veut-il le présenter en détail ?

M. BOUCHEZ.- Je vais avoir le plaisir de le présenter. Vous connaissez mon attachement au sujet.

Je vais essayer d'être rapide en ce qui concerne l'exposé des motifs. La gare de Châtillon Montrouge est actuellement en finalisation de sa réalisation. Cette gare est extrêmement importante, puisque nous aurons à la fois la ligne 15, la ligne 13, le tram T6 et la gare routière.

Tout n'est pas parfait. Nous ne reviendrons pas dans le détail.

Nous souhaitons que cette gare soit accessible totalement pour l'ensemble de Châtillon Montrouge. Je vais lire les derniers mots de ce vœu :

« Le Conseil municipal de Montrouge, réuni en séance publique le 22 juin 2023, réaffirme le besoin d'œuvrer à une société plus inclusive permettant l'accessibilité de l'ensemble des services – école, logement, transport, etc. – à toutes et tous, rappelle la nécessité, en conformité avec la loi, de la prise en compte de l'accessibilité sous toutes ses formes (mobilité réduite, handicap sensoriel, etc.) dans tous les projets d'infrastructures ».

Je ferai une petite modification, qui nous avait été proposée et que je retiens : *« demande au maire pour qu'il agisse en concertation avec la commune de Châtillon pour que la RATP et IDF Mobilités rendent accessible l'entièreté de la gare Châtillon Montrouge aux personnes à mobilité réduite et souffrant de handicap ».*

Je reste à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles.

M. le Maire.- Merci Monsieur BOUCHEZ.

D'autres commentaires sur ce vœu ?

M. PASTEAU.- Juste pour donner un tout petit peu de contexte, tel que j'ai pu le comprendre. On parle de la passerelle qui surplombera les voies et l'ensemble de cette gare.

Cette passerelle, d'après ce que nous avons compris, c'est un point important, n'est pas accessible. Il y aura un escalator, un escalier, mais pas d'ascenseur pour les personnes qui ont besoin, pour diverses raisons, d'en utiliser un.

En 2023, pour un équipement neuf, c'est assez étonnant.

M. le Maire.- Très bien. Merci beaucoup. Pas d'autres interventions.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
POUR	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
------	---	--------------------------------

2. Open data. La Ville doit rapidement se mettre en conformité avec ses obligations légales en la matière.

3. Transparence des marchés publics et de l'ensemble des contrats passés entre la Ville et les promoteurs immobiliers

M. le Maire.- Nous avons ensuite deux autres vœux relatifs à ce qui est appelé l'open data.

L'un est présenté par Indépendants Montrouge, Montrouge en Commun, Montrouge Ecologique et Solidaire.

M. le Maire.- Qui le présente chez vous ?

Mme HUET.- C'est un vœu pour vous mandater, pour mettre en place rapidement la plate-forme d'open data, qui est une obligation légale, et qui permet de traduire concrètement le droit à l'information pour nos concitoyens et concitoyennes. On pourrait, par exemple, avoir accès aux contrats publics déjà passés, mais également au suivi et au recensement des arbres plantés.

C'est dommage que l'Avenir n'attend pas ne soit pas là pour nous expliquer la différence avec leur vœu, qui est apparemment si différent qu'il fallait le redéposer. C'est vraiment dommage qu'ils ne soient pas là.

M. le Maire.- M. LE GALL n'est pas là, mais ils avaient présenté un vœu un peu dans la même direction, puisqu'ils reprennent tous les considérants du vôtre, mais ajoutent la chose suivante – je parle pour lui :

« Considérant que la Ville de Montrouge ne respecte pas cette obligation [celle citée dans votre texte], notamment en ce qui concerne la publication des marchés publics, des transactions immobilières passées entre elle et les promoteurs intervenant dans la plupart des travaux conduits par la Ville, il n'existe pas toujours pas d'accès en ligne à l'ensemble des contrats de marchés publics et des délégations de service publics conclues par la Ville... »

Ils demandent au maire, comme vous, de mettre en place la même chose.

Les deux vœux portés par les quatre groupes se ressemblent, celui de M. LE GALL est un peu plus précis.

La réponse est la suivante : comme vous le savez, le libre accès des concitoyens aux documents administratifs est un principe cardinal de l'État de droit et de la démocratie. Nous y veillons tout particulièrement à Montrouge, pour ce qui concerne les documents municipaux.

Nous améliorons en permanence les moyens d'accès de tous à l'information et nous souscrivons à l'intégralité de nos obligations en matière de publication et de transmission des documents administratifs, dans le respect de la protection des données personnelles ou industrielles et commerciales imposées par la loi et les règlements.

À ce titre, nous respectons scrupuleusement les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article 300-1, qui dispose que toute personne a droit à l'information en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs.

Tous les actes de la Ville – délibérations, arrêtés et décisions – sont librement consultables sur le site de la Ville, rubrique « votre mairie/les actes administratifs » *via* la plate-forme *Webdelib+*.

En outre, en application des articles L.2196 et 3031 du Code de la commande publique, les données essentielles des marchés publics et des concessions sont disponibles sur le profil acheteur de la Ville, *www.achatpublic.com*, dès lors que le montant est supérieur à 40 000 €.

De surcroît, à chaque séance, votre serviteur vous rend compte de toutes les décisions prises en vertu des délibérations que lui a accordées le Conseil municipal.

Concernant l'interrogation de M. LE GALL sur les transactions immobilières, ces dernières font systématiquement l'objet d'une délibération, car elles relèvent d'une décision des membres de notre assemblée et ne constituent pas des marchés publics. Les délibérations sont publiques, consultables et communicables, évidemment.

Ainsi, l'ensemble de ces dispositifs permet à la Ville de se conformer aux obligations liées à l'open data. Pour rappel, cela désigne le partage fait par les institutions des données dont elles disposent. Il s'agit d'un partage gratuit dans des formats ouverts et permettant la réutilisation des données.

Je signale quand même à nos amis, qui sont précis, que la Commission générale de terminologie et de néologie impose désormais aux administrations de ne plus utiliser le terme d'open data, mais « donnée ouverte », en application de la loi Toubon de 1994, que nul n'est censé ignorer.

Enfin, tout au long de l'année, la Ville accède à toute demande d'administré de communication de documents administratifs, conformément aux avis de la Commission d'accès aux documents administratifs, la CADA, que connaît bien M. PASTEAU, et encore une fois, dans le strict respect du Code des relations entre le public et l'administration.

Pour toutes ces raisons, la majorité votera contre ces deux vœux, puisqu'elle respecte toutes ses obligations en la matière.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
CONTRE	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT
POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIÈRE

POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET
------	---	--------------------------------

M. le Maire.- Ces deux vœux ne sont pas adoptés.

M. PASTEAU.- N'y a-t-il pas un vote par vœu ?

M. le Maire.- Les deux vœux sont assez similaires.

Je pense que vous ne changerez pas de vote sur les deux vœux.

Voulez-vous faire un vote par vœu ?

Premier vœu, celui des trois groupes.

M. TIMOTEO.- Depuis quand vote-t-on un vœu qui n'est pas défendu ?

M. le Maire.- Êtes-vous pour le vôtre ?

M. TIMOTEO.- Comment peut-on voter un vœu qui n'est pas défendu ?

M. le Maire.- Il a été présenté en début de Conseil. Nous l'avons inscrit à l'ordre du jour.

M. TIMOTEO.- Il n'est pas défendu, nous ne le votons pas.

M. le Maire.- La majorité l'a présenté et souhaite voter contre. Nous l'inscrivons donc à l'ordre du jour.

Vous votez pour le premier vœu, nous votons contre.

Qui vote contre le deuxième vœu ? La majorité.

Que font les trois autres groupes, ils s'abstiennent... ?

M. TIMOTEO.- Nous votons pour.

M. le Maire.- Nous transmettrons à M. LE GALL.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Rejeté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
CONTRE	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, P. ONDOUA, C. AUBRY, J-Y. VERZEELE, S. BUJON, P-A. MOULY, M-S LESUEUR, J-P. DAVIAUD, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, K. TAKI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. ROSSI, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD
POUR	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, E. BARCESSAT

POUR	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
POUR	Montrouge écologique et solidaire	G. VELOSO, C. PASTEAU, A. HUET

M. PASTEAU.- Une petite précision : grâce à l'Europe, je crois, nous avons la Wifi en ces lieux, nous avons pu consulter le site *Webdelib+*, où nous ne trouvons pas l'ensemble des données concernées. Il y a bien les délibérations...

M. le Maire.- Creusez et vous trouverez.

Sinon, nous pouvons vous aider, nous avons un bon service informatique.

QUESTIONS DIVERSES

M. BOUCHEZ.- J'ai quatre questions diverses.

Première question : où en est-on de l'étude de la géothermie ?

Deuxième question : y aura-t-il des panneaux solaires sur l'Aquapol ?

Troisième question : quelles sont les actions faites en faveur de la baisse de l'empreinte carbone et thermique ? Avec des études préalables qui permettraient de chiffrer les objectifs.

Nous avons toujours des données générales – on va éteindre les lumières, etc. Ce que je veux, ce sont des données chiffrées. Vous avez des experts des analyses statistiques aussi bien dans la majorité que dans l'opposition. Faites appel à leur talent. Ce n'est pas gênant. Il nous faut des mesures concrètes.

Quatrième question : où en est-on de l'achat des immeubles avenue de la République pour le parc Schuman ?

M. le Maire.- Sur la géothermie, cela avance. Quand nous serons prêts, nous reviendrons vers vous. Nous n'avons pas lâché l'affaire pour Montrouge.

Sur les panneaux solaires de l'Aquapol, en général, la production d'énergie photovoltaïque, il y a beaucoup de propositions et de travaux en ce moment. Nous avons nous-mêmes engagé une étude. Nous y travaillons ardemment. Des fonds sont en train de sortir à la métropole au territoire. L'Aquapol appartient à Vallée Sud Grand Paris. Le toit sera intégré dans notre plan. Nous vous le présenterons quand il sera prêt.

S'agissant de la baisse de l'empreinte carbone, nous y travaillons. Cela demande de l'expertise et il faut l'acquérir ou la solliciter.

Pour l'immeuble République, cela avance, nous vous tiendrons informés quand ce sera prêt.

M. PASTEAU.- Je voudrais revenir sur le sujet de l'Ukraine, faire un peu le bilan de ce qui a été fait l'année dernière avec une séquence qui s'est terminée sur un semi-fiasco.

Il a eu l'accueil des enfants et des familles.

Il y a eu l'ouverture de Villelouvette aux enfants. C'est très bien.

L'encadrement public de la charité privée a fini un peu en « eau de boudin ». On a déçu la générosité des habitants, nous en avons parlé ici.

Les problèmes logistiques et l'incident du garage municipal expliquent en partie ce bilan. Ce n'est pas très glorieux. J'aimerais que la commune essaie de repartir sur une autre initiative permettant de sauver un peu la face.

Il faut restaurer la dignité municipale, suite à cet incident.

La guerre durera-t-elle ? Nous n'en savons rien. L'hiver est dans six mois, anticipons-le. Construisons la solidarité avec l'Ukraine et ses habitants. Il y a plusieurs pistes à creuser. Je ne trouve pas les solutions, j'invite la majorité, notamment, à s'emparer du sujet et à en discuter avec nous. Nous pouvons mettre en contact avec des Montrougiens qui ont eux-mêmes des contacts en Ukraine.

Un vœu avait été rejeté, sur un jumelage avec la ville de Tchernihiv. Nous pouvons éventuellement, pourquoi pas, essayer d'approcher les autorités municipales de Tchernihiv pour leur demander comment leur apporter un soutien.

Nous pouvons envisager de répéter un processus pour apporter aux enfants ukrainiens réfugiés à Montrouge l'opportunité de retourner à Villelouvre.

Nous pouvons aussi réfléchir à quelque chose pour des enfants actuellement en Ukraine, dans un cadre qui le permette.

Voire, pourquoi pas, envisager, pour l'après-guerre, à l'image de ce qui a été fait à l'issue de la seconde guerre mondiale, des séjours de renutrition pour personnes mal nourries. Peut-être. Je ne sais pas. Ce sont des pistes, que j'invite l'équipe municipale à étudier.

M. le Maire.- Merci Monsieur PASTEAU.

Nous sommes tous sensibles à ce sujet de l'Ukraine.

Nous souhaitons que cela se termine le plus vite possible.

Vous parlez d'un demi-succès ou d'un fiasco, la Ville a démontré abondamment qu'elle s'était mobilisée pour soutenir les Ukrainiens. Les choses ont évolué. Il y a maintenant beaucoup moins d'enfants dans nos écoles. Nous avons fait ce que nous pouvions faire. S'agissant de l'épisode des cartons qui étaient bloqués au garage parce que nos partenaires en avaient moins besoin, il est aujourd'hui réglé. L'ensemble des cartons a été livré là-bas avec un nouveau prestataire. Tout cela est derrière nous.

Il faut être humble, dans cette affaire, considérer que nous avons fait notre devoir. Si nous pouvons avoir de nouvelles initiatives, nous sommes prêts à en discuter avec vous. La Vice-Présidente du CCAS, Mme BAELDE, se tient à votre disposition.

Mme COLAVITA indique que plusieurs Ukrainiens, hommes et femmes, apprennent le français et fréquentent nos cours d'adulte, qui ont un grand succès à Montrouge.

D'autres questions ?

Mme CLAQUIN.- Une réflexion est en cours au niveau des écoles Renaudel A et B sur une potentielle fusion de ces deux écoles, avec des arguments en faveur ou en défaveur de cette fusion. Je souhaiterais savoir si la Ville a une position sur ce sujet, et si oui, quelle est-elle ?

Mme COLAVITA.- Effectivement, le projet est de fusionner Renaudel A et B. M. le Maire et le Conseil municipal sont plutôt favorables, parce que c'est une demande des parents. Cela permettrait d'avoir une direction avec une décharge à 100 % et qui pourrait plus se consacrer à la mise en place de projets et au suivi de la scolarité de tous les enfants.

Nous avons rencontré le DASEN il y a un mois. Il nous a fait part de son accord pour cette fusion. Administrativement, il faut que celle-ci soit votée en Conseil d'école avant le 31 décembre prochain, parce qu'elle doit être votée avant l'année civile précédant la rentrée scolaire. Nous la voterons, nous, en Conseil municipal avant la fin de l'année 2023. Celle-ci sera déposée auprès du DASEN, la rentrée 2024 se fera sous l'égide de l'école Renaudel tout court.

Mme HUET.- Pour revenir sur ce qui s'est passé hier soir lors de la fête de la musique à Montrouge, je ne sais pas si certains de vous y étaient, il y a eu des affrontements entre adolescents. Certains étaient de Montrouge et d'autres du quatorzième arrondissement. La police municipale est intervenue à coups de gaz ou de poivre. Il y a eu un mouvement de foule. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Qu'est-ce qui a été fait et quelles ont été les suites données ?

Certains d'entre vous étaient-ils présents ? Certains ont-ils été prévenus ou contactés ?

M. le Maire.- À la fête de la musique, il y a beaucoup de monde. Les esprits s'échauffent un peu. Cela s'est terminé dans le calme, comme toujours.

Cela « turbule » un peu. Cela s'est bien terminé, la police municipale et la police nationale ont été mobilisées. Tout est rentré dans l'ordre. Dans d'autres lieux dans Montrouge où il y avait de la musique, où nous étions les uns et les autres, l'ambiance était plus calme, notamment des chanteurs avec une voix exceptionnelle devant l'Aquapol, un saxophoniste dans la rue Louis-Rolland, ou bien des danseurs de rock'n'roll dans la rue Delerue, ou bien des chanteurs lyriques à Renaudel.

La fête de la musique a battu son plein à Montrouge. Ces échauffourées passagères ne doivent pas noircir cette fête magnifique.

Mme HUET.- Ce n'est pas ce que je voulais dire. Un dispositif sera-t-il mis en place l'année prochaine pour anticiper ? On nous a dit que les caméras allumées à ce moment-là n'ont pas pu être exploitées, cela n'a pas fonctionné, ils n'ont pas pu identifier quels adolescents étaient venus.

Une suite sera-t-elle donnée ?

M. le Maire.- Je croyais que vous étiez contre les caméras.

Mme HUET.- Oui, elles viennent de prouver leur inefficacité. C'est justement le point.

M. le Maire.- Ne polémiquons pas. L'important est que cela se passe bien.

D'autres questions ?

Il n'y en a plus. Bonne soirée.

(La séance est levée à 22 h 48.)

La secrétaire de séance,

Marie-Sophie LESUEUR

Le Maire,

Etienne LENGEREAU